

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SESSION DU 11 AVRIL 2024

SOMMAIRE

Adoption du compte rendu du Conseil Départemental du 13 février 24.	23
FINANCES	24
CD-24-04-2625 - FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - AVR. 2024	24
COHESION SOCIALE	25
CD-24-04-2599 - STRATEGIE PAUVRETE - CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITES 2024-2027 ET CONVENTION DEPARTEMENTALE POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DANS LE CADRE DE LA REFORME	25
FRANCE TRAVAIL 2024 - AVR. 2024	26
CD-24-04-2631 - SCHEMA DEPARTEMENTAL UNIQUE - CREATION DU CONSEIL LOCAL DU TRAVAIL SOCIAL ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL	27
(CLTSDS) - AVR. 2024.....	27
CD-24-04-2639 - SCHEMA DEPARTEMENTAL UNIQUE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX ET LE CIDFF SUR L'EGALITE HOMMES/FEMMES - AVR. 2024.....	28
CD-24-04-2655 - SCHEMA DEPARTEMENTAL UNIQUE CONVENTION D'OBJECTIFS PARTAGES EN FAVEUR DES METIERS DU SOIN ET DE L'ACCOMPAGNEMENT 2023-2026 ELARGIE A D'AUTRES PARTENAIRES - AVR. 2024	29
AUTONOMIE	30
CD-24-04-2626 - SUBVENTIONS ET ACTIONS COLLECTIVES ACTIONS DE SOUTIEN AUX AIDANTS - AVENANT À LA CONVENTION AVEC LA FONDATION EDITH SELTZER - AVR. 2024	30
CD-24-04-2670 - SUBVENTIONS ET ACTIONS COLLECTIVES HABITAT INCLUSIF - AIDE A L'INVESTISSEMENT - AVR. 2024.....	31
ENFANCE	32
CD-24-04-2668 - COHESION SOCIALE - PROTOCOLE TYPE DE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS MINEURS PRESENTS LORS D'UN FEMINICIDE OU	32

HOMICIDE AU SEIN DU COUPLE - AVR. 2024	32
INSERTION	33
CD-24-04-2600 - PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES ET LA FONDATION AGIR CONTRE L'EXCLUSION (FACE) - AVR. 2024	33
CD-24-04-2669 - PRESTATIONS INDIVIDUELLES - DISPOSITIF CUI/CDDI CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CAOM) 2024 AVR. 2024	35
PATRIMOINE DEPARTEMENTAL	36
BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX	36
CD-24-04-2554 - BATIMENTS DÉPARTEMENTAUX - CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN - TRAVEE DEPARTEMENTALE AU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GRAVE - AVR. 2024	36
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES	37
CD-24-04-2642 - MOBILITES - RESILIENCE DES INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORT FACE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE - SIGNATURE DE LA CHARTE REGIONALE - AVR. 2024	37
ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	38
AGRICULTURE	38
CD-24-04-2462 - AGRICULTURE ET FORET - PLAN FILIERE LAITIERE - AVR. 2024	38
CD-24-04-2664 - COMPTE HORS BUDGET R1 - HYDRAULIQUE AGRICOLE - MODIFICATION DES CRITERES D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES - AVR. 2024	39
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	41
CD-24-04-2534 - MOBILITES ALTERNATIVES - AVENANTS A LA CONVENTION DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'ETOILE DE VEYNES - AVR. 2024	41
TOURISME	42
CD-24-04-2621 - PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE - APPEL A PROJETS - AMELIORATION DE LA QUALITE DES DE PRATIQUE D'ACTIVITES DE PLEINE NATURE - AVR. 2024	LIEUX 42
VIE LOCALE ET PROXIMITE	43
CULTURE	43
CD-24-04-2552 - BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE - CONVENTION DE PRÊT DE MOBILIER POUR LA MAISON D'ARRET DE GAP - AVR. 2024	43

ÉDUCATION.....44

CD-24-04-2569- COLLEGES - DOTATION DE FONCTIONNEMENT
COMPLEMENTAIRE 2024 - COLLEGE VIVIAN MAIER A SAINT-BONNET-
EN-CHAMPSAUR -44

AVR. 202444

CD-24-04-2667 - EDUCATION - DISPOSITIF D'AIDE A LA MAITRISE DE
STAGE DES ETUDIANTS EN MEDECINE ET EN
DENTAIRE PROGRAMMATION - AVR. 202445

JEUNESSE.....48

CD-24-04-2251 - JEUNESSE - PROGRAMMATION CONVENTIONS
PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS AVEC L'UDCS 05 ET LA FDMJC 05 -
AVR. 202448

CD-24-04-2653 - HABITAT ET LOGEMENT - OPERATION PROGRAMMEE
D'AMELIORATION DE L'HABITAT - RENOUVELLEMENT URBAIN
(OPAH-RU) - AVR. 202449

SPORT.....50

CD-24-04-2666 - SOUTIEN AUX POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DU
SPORT - APPEL A PROJETS "TERRE DE JEUX 2024" - AVR. 202450

FINANCES.....52

CD-24-04-2663 - FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT MODERNISATION DU
RESEAU D'IRRIGATION DE L'ASA DE CHATEAUROUX-LES-ALPES -
AVR.52

2024 52

FONCTIONNEMENT.....53

RESSOURCES HUMAINES53

CD-24-04-2645 - RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS,
TRANSFORMATIONS ET RECONDUCTIONS DE POSTES - AVR. 202453

DIVERS.....53

CD-24-04-2581 - AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE RENDU D'AUTORISATION
D'ESTER EN JUSTICE PREMIER TRIMESTRE - AVR. 202453

MOTION.....54

(La séance est ouverte à 9 h 35, par Monsieur Jean-Marie BERNARD, Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes)

M. le PRESIDENT.- Mesdames, Messieurs, la séance du Conseil Départemental est ouverte. Je vous propose de désigner Valérie GARCIN-EYMEOUD comme secrétaire de séance, et je vais lui demander de procéder à l'appel.

(Madame Valérie GARCIN-EYMEOUD procède à l'appel nominal)

Présents : Mesdames et Messieurs BERNARD, AILLAUD, ALOSIA, ASSO, BARNEOUD, CANNAT, CHAUVET, COLONNA, GARCIN-EYMEOUD, GRENIER, HUBAUD, MICHEL, MOREAU, MOSTACHI, MURGIA, NICOLAS, PEYTHIEU, PINET, RAMBAUD, RICOU, ROUX, SAUDEMONT, TENOUX, VIOSSAT.

Procurations : Madame TRUPHÈME a donné procuration à Monsieur NICOLAS, Monsieur BONNAFFOUX a donné procuration à Monsieur CANNAT, Monsieur GALLAND a donné procuration à Madame GRENIER, Monsieur MOUGIN a donné procuration à Madame ASSO, Madame ROSSI a donné procuration à Madame MOREAU.

M. le PRESIDENT . - Mesdames, Messieurs les Vice-présidents du Conseil Départemental, Mesdames, Messieurs les Conseillers Départementaux, Monsieur le Directeur Général des Services, Madame, Monsieur les Directeurs Généraux Adjointes, Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Payeur Départemental, Monsieur le Directeur du SDIS, Mesdames, Messieurs les représentants de la presse, Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de votre présence, ce matin, pour une réunion du Conseil Départemental qui a lieu, exceptionnellement, un jeudi. J'ai en effet été amené à me rendre à Paris, mardi matin, avec le Sénateur Jean-Michel ARNAUD et Marcel CANNAT, Vice-président en charge des Routes, pour un rendez-vous avec le Ministre des Transports, Patrice VERGRIETE, au sujet des aménagements routiers à envisager dans le cadre de l'accueil des Jeux

Olympiques d'hiver 2030 et dans la suite à donner à l'idée d'un transfert des routes nationales au Département.

Nous avons rencontré un Ministre très à l'écoute de ces sujets pour notre territoire, à l'écoute en particulier du bon sens qui consisterait à intégrer les 150 kilomètres de routes nationales restantes dans le giron départemental. Je remercie, encore une fois, Monsieur le Sénateur pour cette initiative qu'il a eue.

Nous avons convenu d'un nouveau rendez-vous avec le ministre des Transports, avec le Président de la Région, Renaud MUSELIER, bien entendu avec Jean-Michel ARNAUD et Marcel CANNAT, après les Jeux Olympiques de Paris, quand nous aurons un peu plus de visibilité sur les financements qui seront disponibles dans le cadre des Jeux d'hiver 2030.

Deux mois se sont écoulés depuis la dernière réunion de notre Assemblée. Deux mois au cours desquels les Hautes-Alpes ont brillé, notamment à la Porte de Versailles, à l'occasion du Salon de l'Agriculture. Le millésime 2024 de la participation des Hautes-Alpes au Concours Général Agricole est historique. Vous avez pu découvrir une sélection des produits primés à votre entrée dans l'hémicycle. Ils sont représentatifs de l'excellence des productions haut-alpines, et nous pouvons être fiers de ce qu'accomplissent nos producteurs quotidiennement.

Deux mesures importantes en direction de l'agriculture sont à l'ordre du jour ce matin. Une première en lien avec les intempéries du début de l'hiver. Les fortes précipitations et crues ont sérieusement endommagé les canaux d'irrigation dans plusieurs secteurs du département. Ces canaux servent aux agriculteurs pour irriguer leurs terres. Il nous faut donc agir rapidement afin de les remettre en service avant l'été.

Un Comité Territorial s'est tenu, fin février, afin de préciser les conditions d'accompagnement des ASA, dans ce contexte. Le Département s'est engagé, tout comme l'Agence de l'Eau, à un appui financier à hauteur de 30 % des travaux à engager, avec un plafond fixé à 250 000 €.

Pour les opérations qui ne seront pas aidées par l'Agence de l'Eau - il s'agit des plus petits sinistres nécessitant une intervention d'un montant inférieur à 10 000 € -, le Département étendra sa participation à 50 % des sommes à engager.

Nous reviendrons sur ce point et sur les travaux de reconstruction en Commission Permanente, avec la programmation des travaux à réaliser. 370 000 € seront engagés, au titre de l'aide d'urgence aux Communes, pour un montant de travaux à réaliser de 1,5 M€.

Deuxième mesure de soutien au monde agricole, plus en lien avec nos savoir-faire et nos produits d'excellence : une mesure d'incitation à l'installation d'exploitations laitières afin de permettre à la filière de se développer et d'accomplir ses ambitions.

Nous avons aujourd'hui besoin de plus de lait dans les Hautes-Alpes. Christian HUBAUD vous expliquera pourquoi, dans un instant, et ce que nous envisageons pour aider cette filière à s'accomplir.

Du lait, je passe à l'eau. Un grand nombre d'entre vous étaient présents, la semaine dernière, pour la restitution de l'année de travail que nous avons menée avec la Préfecture, dans le cadre des Assises de l'Eau. En quelques mots, je me réjouis du chemin parcouru depuis cet été 2022, marqué par un épisode de sécheresse catastrophique pour nos activités.

Un été marquant au point que le Président de la République est venu dans les Hautes-Alpes, dans les mois qui ont suivi, et que nous nous sommes donc engagés dans une démarche visant à faire en sorte que si nous devons subir une nouvelle sécheresse, l'impact soit moindre sur l'ensemble de nos activités.

C'est tout l'enjeu du plan d'actions présenté vendredi et qu'il nous faut désormais mettre en œuvre.

Autre point important à ce sujet : le Préfet de Région est en train d'élaborer un arrêté-cadre interdépartemental relatif à la gestion et à la préservation de la ressource en eau stockée dans le système de Serre-Ponçon, Sainte-Croix, Castillon et Saint-Cassien, en période de pénurie.

Une motion vous sera proposée à l'adoption, à la fin de la réunion de ce matin. Elle prend la forme d'une contribution du Conseil Départemental à l'élaboration de ce nouvel arrêté-cadre. Nous en reparlerons donc tout à l'heure.

Dans un autre registre, celui de la solidarité entre nos concitoyens, il vous sera proposé, tout à l'heure, de conventionner avec un nouvel acteur de la lutte contre l'exclusion. La Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE) est une fondation reconnue d'utilité publique, qui réunit, depuis plus de 30 ans, des acteurs publics, des acteurs privés, des acteurs de l'économie sociale et solidaire dans la lutte contre l'exclusion, les discriminations, la pauvreté. Elle est présidée par l'ancien Premier ministre, Jean CASTEX.

FACE est un écosystème très original, composé d'un réseau de nombreux clubs territoriaux qui prennent une forme associative. Ils sont animés par des centaines de salariés et mécènes de compétence. Ainsi, la fondation est présente dans un département français sur deux. Plus de 300 000 bénéficiaires, aux profils très variés, ont été touchés, l'an dernier, sur des enjeux aussi divers que l'éducation, l'orientation, le mentorat, l'emploi et l'insertion professionnelle, la médiation et l'accès aux droits, la précarité énergétique ou encore les violences faites aux femmes.

La Fondation envisage de s'implanter dans les Hautes-Alpes et a déjà noué des liens avec un grand nombre de partenaires institutionnels ou associatifs. Je pense qu'elle peut devenir un partenaire important pour le Département dans l'exercice de ses missions d'accompagnement des Haut-Alpins les plus dans le besoin. C'est la raison pour laquelle un conventionnement vous est proposé, aujourd'hui.

J'ai commencé ce propos introductif avec une allusion à mon rendez-vous avec le Ministre des Transports. Je conclurai avec quelques mots sur les aménagements routiers à venir. A commencer par ce vaste chantier qui s'ouvre et qui est d'une importance majeure pour la pérennité de la desserte des Hautes-Alpes. Je veux parler de la galerie de La Marionnaise, galerie paravalanche sur la RD 1091, entre Le Monétier-les-Bains et le Col du Lautaret.

Cette galerie a été identifiée comme une priorité dans l'étude de vulnérabilité de l'itinéraire entre Grenoble et Briançon. Le Département a donc poursuivi les études sur cet ouvrage, en particulier. Nous nous engageons aujourd'hui dans un vaste chantier de déconstruction et de reconstruction de cette galerie. Elle sera plus longue, complètement fermée et aux normes en vigueur en matière de sécurité. Le projet se monte à une vingtaine de millions d'euros, hors taxes.

Je serai donc au Monétier-les-Bains, lundi matin, avec le Directeur Général du groupement d'entreprises attributaire du marché, afin d'officialiser notre travail en commun sur ce chantier.

Les entreprises sont en train de s'installer sur place. Les travaux à proprement parler démarreront dans les toutes prochaines semaines.

Enfin, quelques mots sur un projet d'aménagement du carrefour de Tallard. Une réunion du Comité de pilotage a eu lieu, en début de semaine, avec notamment la DREAL et la DIR ; la DREAL qui en est le maître d'ouvrage.

Voilà un sujet dont on parle depuis 15 ans et qui a les plus grandes difficultés à aboutir. Je ne vous cache pas que j'ai été très surpris d'apprendre qu'il y avait un surcoût – encore - de 2 M€ à ce projet d'aménagement, dont la bagatelle d'un tiers, soit 670 000 €, à la charge du Département. On passe ainsi d'un projet de carrefour à 4 M€ - je trouvais que c'était déjà beaucoup - à un projet à plus de 6 M€, 50 % d'augmentation encore une fois. Là, je dis « stop ». Ce projet est mal engagé, il est mal calibré, et je ne suis pas prêt à mettre un sou de plus pour un rond-point qui vaut déjà une fortune.

Je vous rappelle, pour faire des comparaisons, que le Département est en train de réaliser un aménagement sensiblement de même type sur la RN 85, dans le Champsaur, pour le compte de l'État, et que les travaux sont en cours d'attribution pour un montant de 1,6 M€, c'est-à-dire trois fois moins cher.

Je demande donc, une nouvelle fois, que la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de ce carrefour soit déléguée, elle aussi, au Département. C'est la garantie que le projet réponde parfaitement aux attentes du territoire, et il faut

certainement le revoir à la lumière des Jeux Olympiques de 2030. C'est la garantie aussi qu'il aboutisse plus vite et qu'il coûte moins cher.

Je ne terminerai pas ce propos introductif sans oublier qu'après Alexis PINTURAUULT en 2021, Quentin FILLON-MAILLET en 2022, Julia SIMON et Perrine LAFFONT en 2023, c'est Cyprien SARRAZIN qui a été élu, hier, Champion des champions 2024, à la cérémonie des Chronos d'Or. Bravo Cyprien ! A bientôt !

Merci de votre attention.

(Applaudissements)

Rémi ROUX, vous avez la parole.

Monsieur ROUX. - Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, la saison touristique hivernale vient de s'achever et les premiers échos montrent une tendance d'activité encourageante pour le tourisme de notre territoire. Seul bémol au tableau : un prix de l'énergie encore trop élevé pour certaines stations, ce qui les prive de leurs capacités d'investissement.

Une saison s'achève donc, les préparations de la saison estivale à venir ont déjà commencé. Cet été 2024 sera riche en sport : la 111^{ème} édition du Tour de France partira, dans un peu moins de 70 jours, depuis Florence, chez nos amis transalpins ; les 2, 18 et 19 juillet, il passera une nouvelle fois dans notre beau département, avec des passages clés comme le fameux Col du Galibier.

Il n'aura échappé à personne que c'est également l'année des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été Paris 2024. La valorisation de nos centres d'entraînement, à travers la promotion du label « Terre de Jeux », aura permis de mettre en lumière la qualité de nos infrastructures, comme ce fut le cas, la semaine dernière, avec l'accueil des athlètes des Pôles Espoirs de Vaires-sur-Marne et de Rennes, au stade d'eau vive de L'Argentièrre-la-Bessée qui est labellisé centre d'entraînement des Jeux Olympiques de Paris 2024, pour la discipline canoë-kayak.

A travers l'appel à projets de Terre de Jeux 2024, des manifestations sportives auront lieu sur le territoire haut-alpin, grâce à notre tissu associatif dynamique. Nous nous réjouissons de toutes ces associations sportives, de ces nombreux licenciés et bénévoles qui se rassemblent pour faire vivre leur passion sur l'ensemble du territoire.

Dans un contexte géopolitique international tendu, ces Jeux Olympiques doivent être une grande fête afin d'unir les peuples. Dans l'antiquité grecque, cette compétition marquait une trêve dans les conflits qui touchaient la région du Péloponnèse. Le sport doit rester un instrument de paix et de fraternité entre les peuples. Il doit pacifier les relations sociales et amener chaque citoyen à se rassembler et à promouvoir les valeurs de dépassement de soi et de tolérance.

Plus proche de nous, la tâche incombe, maintenant, à notre territoire d'organiser des Jeux en 2030, comme vous l'avez cité, Monsieur le Président. Dans cette perspective, la création, au sein du Département, d'un service Grands Travaux, au sein de la Direction des Déplacements, des Infrastructures Routières et Aéronautiques (DDIRA), implique une attention particulière quant au fait de répondre aux enjeux de l'organisation des Jeux d'hiver. Les conditions de la réussite d'un tel projet doivent se faire en préservant les Antennes Techniques locales actuelles ; cela nous semble juste et équitable.

Il y a quelques semaines - vous l'avez rappelé, Monsieur le Président -, du 24 février au 3 mars, le Salon International de l'Agriculture a eu lieu à Paris. Cette 60^{ème} édition du Salon de l'Agriculture était inédite, à plus d'un titre.

Tout d'abord, un contexte général, avec des mouvements des agriculteurs de ce début d'année, liés aux conditions de vie et aux normes absurdes.

Puis, le Département des Hautes-Alpes a vu un stand d'exposition d'une superficie qui n'a jamais été aussi grande.

Enfin, les récompenses des professionnels - et vous l'avez rappelé - de l'agriculture locale ont été exceptionnellement élevées, soulignant la qualité

et dynamisme de notre agriculture locale qu'il faut continuer à soutenir. J'en profite pour dire le soutien que nous aurons sur la délibération que vous allez proposer au vote.

Le secteur de l'agriculture étant l'un des seuls secteurs de l'économie française à avoir une balance commerciale excédentaire avec nos partenaires commerciaux, il convient donc de les soutenir et d'aller dans leur sens, à savoir appliquer un niveau de vie décent pour les agriculteurs, et arrêter les négociations de traités de libre-échange en vue des élections européennes. Il me semble important de le rappeler.

Enfin et pour conclure mon intervention, des Assises de l'Eau se sont achevées, ces derniers jours, plus d'un an après la venue symbolique du Président de la République, comme vous l'avez rappelé, Monsieur Jean-Marie BERNARD. Plusieurs propositions ont été mises sur la table. Il faut notamment réaffirmer la nécessité d'une péréquation fiscale, au niveau régional, quant au financement de l'aménagement et de l'entretien des cours d'eau. Aujourd'hui, les intercommunalités, qui ont la compétence GEMAPI, n'ont pas les moyens de mener à bien leurs missions. Or les crues de cet automne nous montrent l'urgence que représente le fait d'entretenir et d'améliorer nos cours d'eau. Que les bassins en aval qui bénéficient de l'approvisionnement en eau soient mis à contribution pour l'entretien et la rénovation des cours d'eau en amont relève d'un bon sens incontestable.

De même que le partage en eau entre le nord et le sud est un sujet sur lequel il faudra absolument remédier. Lors du triste été 2022, comme vous l'avez souligné, une cinquantaine de Communes du département ont été placées en situation de restriction d'eau afin de privilégier l'agriculture des territoires du sud de la région. Il faut une plus grande concertation des acteurs et une plus juste répartition de la ressource pour préserver notre activité touristique et notre agriculture.

Si nous pouvons nous réjouir de la méthode qui a été employée pour ces Assises de l'Eau, avec les acteurs locaux sollicités, la balle est maintenant

dans le camp de l'exécutif qui doit, désormais, en appliquer les préceptes pour que ces Assises de l'Eau ne soient pas un coup d'épée dans l'eau.

Enfin, pour terminer sur cette question, je vous souhaite à tous un haut niveau d'eau du Lac de Serre-Ponçon, pour cet été, qui permettrait de faire vivre le tourisme dans la région et de faire briller ce joyau du département des Hautes-Alpes.

M. le PRESIDENT. - Merci, Monsieur ROUX. La parole est à Ginette MOSTACHI.

Madame MOSTACHI. - Merci, Président. Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs, vous le savez, le Département est chef de file de l'action sociale sur notre territoire. Cette mission repose sur l'accueil, la prévention, l'accompagnement et la protection des Haut-Alpins.

A ce titre, le Département est particulièrement attaché aux métiers du soin et de l'accompagnement car en lien direct avec ses compétences : prévenir et pallier la perte d'autonomie, vivre et vieillir chez soi, garantir la qualité de prise en charge dans les établissements. A l'heure où la crise de recrutement sans précédent frappe les acteurs de l'accompagnement, qu'ils soient au domicile ou en établissement, il est indispensable de redonner de la visibilité à ces métiers et de rendre lisible la noblesse du travail de ces professionnels.

C'est la raison pour laquelle le Département s'est pleinement engagé dans la mise en place, l'année dernière, de la Commission d'Aide au Recrutement et à la Fidélisation des professionnels (CARF).

La semaine du 15 au 26 avril 2024, à l'occasion de la Semaine nationale des métiers du soin et de l'accompagnement - le prospectus est en train de vous être distribué sur vos tables -, le Conseil Départemental des Hautes-Alpes, les services de l'État, tels que la Direction Départementale du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDTSPP) et l'Agence Régionale de Santé (ARS), par sa délégation départementale, en partenariat avec plus d'une dizaine de partenaires (l'ADMR, la Fondation Edith

Seltzer, la Mission locale Jeunes 05, le Centre Hospitalier Buëch-Durance, la Communauté de Communes du Buëch-Dévoluy, le poste de services à la personne Région Sud, France Travail, Cap Emploi, l'Agence de développement, la CCI) se mobilisent pour organiser des événements pour la deuxième édition de cette Semaine des métiers du soin et de l'accompagnement dans les Hautes-Alpes. L'objectif étant de faire connaître les métiers du soin et de l'accompagnement, d'insuffler une dynamique positive afin de renforcer leur attractivité, susciter des vocations, inciter le public à s'orienter vers ces secteurs, valoriser les formations et favoriser les recrutements.

Sur l'ensemble du territoire des Hautes-Alpes, de Laragne à Briançon, en passant par Veynes, Gap, Saint-Bonnet, Embrun, plusieurs événements seront organisés pour tous les publics (professionnels en recherche d'emplois, collégiens, étudiants, familles et aidants) : découverte des métiers de l'aide à la personne autour d'un Escape Game, des ateliers ludiques et sensoriels de découverte des métiers du soin et de l'accompagnement, simulateur de vieillissement, casque de réalité virtuelle, vidéo des métiers, représentation théâtrale des métiers d'aide-soignant et d'aide à domicile au sein des établissements scolaires, visite des structures dédiées à la petite enfance et aux personnes âgées, forum des métiers, échanges autour du jeu, job-dating, session de détection du potentiel.

Le temps fort de cette Semaine est le jeudi 18 avril 2024, de 17 h à 21 h, à l'Hôtel du Département où se dérouleront différents temps de conférences, notamment : *Du don de soi à la reconnaissance des autres* (Rémi DESCHAMPS, Directeur de l'Institut de gérontologie sociale) ; *Les trajectoires dans les métiers, coordination numérique et relationnelle* (Corinne GRENIER, Professeur habilité à diriger des recherches, stratégies innovation, direction scientifique de la chaine de recherches et expérimentations territoires API (inclusifs et capacitants), Kedge Business School.

Il y aura également la signature de la convention d'objectifs partagés en faveur des métiers du soin et de l'accompagnement, ouverte à d'autres partenaires. Elle avait été signée entre l'État et le Département ; maintenant, on

l'ouvre à beaucoup de partenaires sur le département. Et il y aura également la remise des trophées des métiers du soin et de l'accompagnement.

Nous vous espérons bien nombreux pour découvrir ou redécouvrir des métiers parfois mal connus. Nous avons besoin de chacun pour promouvoir ces missions essentielles au bien-être des plus fragiles. Je compte également sur les médias pour soutenir notre communication sur ces métiers du soin et de l'accompagnement, et je vous invite, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, à nous retrouver sur ces temps de cette semaine du 15 au 26 avril. Merci.

M. le PRESIDENT. - Merci, Ginette. Le rendez-vous est pris pour cette semaine importante. Bernadette SAUDEMONT ?

Madame SAUDEMONT. - Merci, Président. Chers collègues, j'aimerais que nous consacrons, en ce début de séance, quelques minutes, longues minutes peut-être, à la culture et surtout à nos artistes et auteurs de notre territoire. Nous le faisons régulièrement pour nos champions sportifs. Marine, avec talent et enthousiasme, nous fait applaudir – et c'est ô combien justifié tant nous en sommes fiers – ces incroyables performances. Vous venez de le faire aussi, Président, avec Cyprien SARRAZIN, le Champion des champions, qui est d'ailleurs le champion de notre canton, et Rémi l'a abordé également.

Je vous propose aujourd'hui que les héros et héroïnes soient aussi les auteurs et les artistes. Nous en avons dans les Hautes-Alpes, et reconnus sur le plan national. Ce sont de merveilleux ambassadeurs de notre identité locale. Je ne vais pas être exhaustive. Je vais en évoquer certains, pour cette fois, et je reviendrai vers vous plus tard.

En première lieu, l'autrice Laurine ROUX, de Châteaufort, qui a remporté plusieurs prix littéraires. Son roman *Sur l'épaule des géants*, paru en 2022, a obtenu le Prix Alexandre VIALATTE, et il s'agit de la 6^{ème} récompense remportée par l'écrivaine déjà lauréate du Prix Révélation de la Société des

Gens de Lettres pour *Une immense sensation de calme* - c'était son premier roman -, du Prix de l'imaginaire pour *Le sanctuaire*, des prix Orange du Livre des Librairies Folie d'Encre et de la librairie Coiffard pour *L'autre moitié du monde*, et son dernier livre, *Le souffle du puma*, vient de paraître aux éditions de l'Ecole des loisirs. C'est un roman destiné aux adolescents, très apprécié et réussi.

Laurine ROUX, par ailleurs, coopère avec d'autres associations culturelles locales, comme la Compagnie Chabraque, l'Espace Culturel de Chaillol, pour des créations tout à fait heureuses.

Et puis, il y a Elsa VALENTIN, l'auteur du célèbre *Bou et les 3 jours*, et de nombreux autres. Elle habite Saint-Crépin. En avril 2024, elle sort un nouveau livre : *Bibabop et Bidouwa : un voyage au pays de la musique*, avec la fanfare Bric-Broc. C'est une ballade à deux voix, une fanfare rigolote, des rythmes et des notes pour jouer et danser. Voilà un livre audio merveilleux. Elsa VALENTIN est un auteur jeunesse de grande qualité, vivant à Saint-Crépin.

Rébecca DAUTREMER, pour *Une chose formidable*, qui est sorti en octobre 2023. Le livre musical a été très apprécié par la critique et a reçu le Grand Prix de l'Académie Charles CROS, lauréat 2024, en catégorie Jeune public. Sa renommée est nationale. Rébecca DAUTREMER est née en 1971, dans les Hautes-Alpes, elle n'y vit plus, elle y a encore des attaches familiales. Je remercie Blaise MIJOLE qui m'a mise sur la voie de ce livre d'une poésie épatante, sensible et tendre. Délicieux, en un mot.

Liliane LAZAR, une écrivaine roumaine, mais elle vit à Gap. Son dernier ouvrage s'appelle *Carpates*. Il vient de paraître en février 2024. Il a reçu de bons avis dans la presse : Les Échos, Le Figaro qui en dit ceci notamment : *Un grand roman d'atmosphère où se mêlent la géographie, l'histoire et les croyances*.

Grégoire CARLÉ, qui était en résidence d'auteurs l'année dernière - vous savez que nous accompagnons des résidences d'auteurs et d'artistes -, et pendant sa résidence, il a achevé son roman graphique, *Le lierre et l'araignée*,

qui a été salué par la critique – Télérama notamment. Le récit se passe dans les Hautes-Alpes et fait dialoguer la propre enfance de l'auteur et l'adolescence de son aïeul en 1940. En feuilletant la BD, on constate que de nombreux dessins sont fortement inspirés par l'environnement de Boscodon qui était le lieu de la résidence d'auteurs. Grégoire CARLÉ ne vit pas dans les Hautes-Alpes, mais il a une grand-mère qui y habite encore.

Sans parler de Neige SINNO, née à Vars, qui a remporté le Prix littéraire du Monde, le Prix les Inrockuptibles, le Prix Femina, ainsi que le Prix Goncourt des Lycéens, pour *Triste tigre*.

J'aimerais, par ailleurs, que nous saluions des initiatives culturelles heureuses et porteuses de fruits, surtout quand elles sont le résultat de partenariats, notamment avec le Département. Par exemple : la Médiathèque de Saint-Bonnet, que nous avons inaugurée récemment, qui a ouvert ses portes en décembre dernier, rencontre un franc succès. Son rayonnement s'étend dans tout le Champsaur, en complément des autres bibliothèques. Dotée d'une surface de près de 350 m² et d'horaires élargis, son offre gratuite s'est considérablement accrue, avec 9 000 références supplémentaires. Le succès est là puisque, depuis l'ouverture, il y a eu 700 nouveaux inscrits ; ce qui monte le nombre total d'abonnés à 1 350. Chaque jour, la médiathèque reçoit plus de 150 passages.

Et je voudrais conclure avec la participation du Musée Muséum Départemental au Salon Artisan'Art, qui s'ouvre au Quattro, le week-end prochain.

Le Musée conserve et expose des collections de mobiliers du Queyras, collections qui témoignent des savoir-faire des artisans du bois, qui se perpétuent et se transforment. Valérie VERGER, maître ébéniste d'art, intervient depuis de nombreuses années au Musée pour assurer le suivi et l'entretien de ces collections précieuses.

A l'occasion de la 12^{ème} édition du Salon Artisan'Art, ces collections de référence seront à l'honneur, grâce à Valérie VERGER qui en dévoilera tous les secrets : comment ces objets ont-ils été réalisés, avec quelles techniques,

quels outils, quels matériaux, comment les restaurer en conservant leur intégrité pour les générations futures ? Autant d'aspects des métiers du bois abordés par des temps de présentation, de démonstration et de participation active du public.

Vous le voyez : une effervescence culturelle à l'oeuvre dans notre département, emportée par des personnes de grande qualité, des ambassadeurs de premier choix, tous confirmant notre identité culturelle et inscrivant notre département comme lieu de charme, de maturation et d'inspiration, lieu de création aussi, et de transmission.

Je vous remercie pour votre attention, pour votre adhésion, sans doute. Je suis en effet convaincue que vous vous associez à moi pour exprimer à ces artistes ou auteurs qui le méritent bien, nos félicitations et notre gratitude. Merci pour eux.

(Applaudissements)

M. le PRESIDENT. - Merci, Bernadette, pour ces excellentes nouvelles parce que des ambassadeurs, on n'en manque pas, y compris dans le milieu culturel. Félicitations ! Tout le monde se joint à toi pour féliciter tous ces auteurs qui sont des Haut-Alpins, qui portent haut les couleurs du département. Bravo à eux et au plaisir de les rencontrer.

Monsieur HUBAUD a demandé la parole.

Monsieur HUBAUD. - Merci, Monsieur le Président. Moi, je vais vous parler d'autres ambassadeurs autant méritants que ceux que l'on vient d'évoquer.

Merci de me donner la parole pour compléter les propos que vous avez initiés, dans votre introduction, Monsieur le Président. Je suis d'autant plus heureux qu'aujourd'hui, jeudi 11 avril, est un jour important pour l'agriculture des Hautes-Alpes. Le Département des Hautes-Alpes aime l'agriculture et ses agriculteurs. Il en a encore apporté la pleine consécration, cette année, à l'occasion du Salon International de l'Agriculture, en partenariat plein et entier

avec la Chambre d'Agriculture et, avec le Président LIONS, nous sommes fiers de ce binôme.

Les Hautes-Alpes ont brillé Porte de Versailles. L'édition 2024 a été exceptionnelle, avec 46 médailles glanées au Concours Général Agricole ; ce qui place notre département à la 15^{ème} place des départements les plus médaillés de France. Je pense que cela peut s'applaudir.

(Applaudissements)

Bravo à l'ensemble de nos amis agriculteurs pour la qualité de leurs productions qui ne cessent de progresser, d'année en année, et qui témoignent d'une agriculture dynamique, en adéquation avec les attentes des consommateurs.

Édition exceptionnelle aussi puisque, comme vous le savez, cette édition du Salon de l'Agriculture était aussi synonyme pour nous des 10 ans de présence au cœur de la plus grande ferme de France, avec une pensée pour notre ami Jean-Yves DUSSERE qui a été à l'initiative de notre présence au Salon, en 2014. On constate aujourd'hui que sa vision de l'agriculture des Hautes-Alpes était tout à fait juste.

Notre dixième anniversaire ne pouvait être mieux fêté que par le succès rencontré lors de cette édition, tant sur les produits et animations proposés par les agriculteurs, transformateurs, artisans, Offices de Tourisme, etc., et par l'ambiance générale des Haut-Alpins, à Paris. On ne pouvait pas rêver meilleurs ambassadeurs pour notre département.

Il va sans dire que nous sommes plus qu'encouragés à poursuivre dans la direction que nous avons donnée à ce formidable évènement, depuis une décennie.

Du soutien à l'agriculture, il en est également question ce matin. Les Hautes-Alpes sont historiquement producteurs de lait, dans un premier plan, en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Aujourd'hui encore, les Hautes-Alpes comptent 80 % des exploitations laitières et de volumes produits dans notre Région. Mais l'histoire laitière de notre département est loin d'être un long fleuve tranquille, comme en témoigne la frise qui vous a été distribuée, qui retrace près

de deux siècles de productions, qui nous a été transmise. Elle a été réalisée par Sébastien BELLUE.

Comme dans tous les territoires français, au XIXe siècle, l'agriculture était régionale et avait une vocation locale, comme en témoignent les nombreuses fruitières recensées. Au XXe siècle, l'agriculture s'est modernisée, spécialisée et réorganisée afin de pouvoir répondre aux enjeux de l'époque. C'est à cette période que la filière laitière s'est tournée vers une organisation plus nationale. Les volumes de lait produits dans les Hautes-Alpes seront livrés aux collecteurs nationaux.

Ce modèle, conforté par la Politique Agricole Commune (PAC), va s'essouffler à la fin du XXe siècle, avec notamment la politique des quotas laitiers.

Les conséquences dans le département seront une chute importante des volumes produits. Rapidement, l'enjeu pour la filière laitière sera de réinventer un modèle haut-alpin qui répond aux préoccupations des éleveurs, des transformateurs et, plus largement, du territoire. C'est la croisée des chemins pour tout un pan de l'agriculture du département car la dynamique, dont vous parliez tout à l'heure, Monsieur le Président, est liée au retour de la transformation, notamment fromagère, dans les Hautes-Alpes. Cela sera notamment évoqué, lors de la visite de Madame Bénédicte MARTIN, à la Chambre d'Agriculture, le 23 avril dans le Queyras - chez vous, Madame GARCIN -, avec le Président LIONS et les jeunes agriculteurs et les producteurs du département.

Pour l'heure, ce ne sont pas moins de 8 entreprises de transformation qui représentent le nouveau souffle de la filière laitière, avec une meilleure valorisation du lait des Hautes-Alpes. Comme souvent, les projets collectifs permettent de cristalliser les choses. Pour nous, c'est autour du Bleu du Queyras que les acteurs de la filière ont travaillé ensemble et ont redynamisé le monde laitier agricole.

L'initiative commence en 2017 et elle fédère 11 jeunes éleveurs, 3 fromageries, avec le soutien technique de la Chambre d'Agriculture.

Aujourd'hui, la filière est en chemin pour l'obtention de l'AOP du Bleu du Queyras. En parallèle, un travail est également entamé autour d'une future IGP sur la tomme du Champsaur.

Depuis le début du travail sur l'AOP du Bleu du Queyras, la production a été multipliée par six. Nous sommes passés de 50 tonnes à 300 tonnes, aujourd'hui. Cela vous montre le travail effectué et la reconnaissance du travail. Nous avons vendu 100 kilos à la descente des alpages, à Grenoble, où nous étions présents, Président, avec Madame GARCIN.

Ce changement d'organisation pour toute une filière doit être encouragé et accompagné. C'est tout l'objet du dispositif qui vous sera proposé, au cours de cette matinée.

Les démarches de reconnaissance de qualité des produits portent leurs fruits puisque les produits sont bons et reconnus comme tels, notamment au Concours général, et de plus en plus demandés. Ils le seront encore davantage, à l'avenir. Pour répondre à la demande, il nous faudra produire plus de lait dans les Hautes-Alpes. Pour faire face à la demande et accompagner le développement de la filière fromages et produits laitiers, qui est une filière à forte valeur ajoutée, le Département, en lien avec la Chambre d'Agriculture et notre Laboratoire Départemental d'Analyses – et je salue la présence de notre Directeur -, va donc désormais financer la création et la reprise d'unités de production laitière.

Je reviendrai sur les modalités pratiques, au cours de la matinée. Je peux simplement vous dire que c'est un programme ambitieux qui démontre, une nouvelle fois, tout l'attachement du Département au monde agricole. Merci.

(Applaudissements)

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur HUBAUD. La parole est à Arnaud MURGIA.

Monsieur MURGIA.- Merci, Monsieur le Président. Pardonnez-moi, je serai moins lyrique que notre collègue Bernadette parce que les sujets liés à

la DREAL m'inspirent moins d'enthousiasme, pour être tout à fait franc avec vous.

Je voudrais revenir sur vos propos liminaires, Monsieur le Président, et sur le rond-point de Tallard, bien entendu, puisqu'à l'initiative de la Majorité Départementale, notre Assemblée avait adopté, en novembre dernier, une motion sur ce sujet, adressée à l'État, dans laquelle nous prenions, à l'époque, un certain nombre de positions consistant à dire - je résume les messages que nous avons passés -, d'une part que nous attendions un échange et des nouvelles assez précises sur le chiffrage, le financement, le budget, les délais qui étaient impartis à cette opération, et d'autre part, nous alertions l'État sur une opération déjà bien longue puisqu'elle a été arrêtée en 2019 – nous sommes en 2024. S'il nous faut 5 ans pour si ce n'est faire des appels d'offres pour faire un projet, je pense que l'on n'est pas près d'être prêt pour 2030 et pour les JO. Pardonnez-moi d'être un peu direct dans mes propos.

Je termine enfin sur le point le plus important : nous partageons tous l'idée que le projet de rond-point tel qu'il était prévu ne répondait pas à la totalité des exigences et des besoins de circulation du rond-point de Tallard qui, je le rappelle, a un enjeu sur la totalité du nord du département, en plus d'avoir un impact extrêmement fort sur la Commune de Tallard. La réalité est que, tous les hivers, tous les étés, en haute saison, nous subissons des embouteillages monstres et que le besoin est peut-être, certes, de partager la circulation entre la direction de Gap et celle de Tallard, et donc de Briançon, mais bien aussi et surtout de simplifier, par l'établissement d'une bretelle, et donc probablement d'un élargissement du pont, la sortie directe de l'autoroute pour celles et ceux qui se dirigent vers les stations.

Je crois que vous avez tout à fait raison de souligner qu'engager plus de 6 M€ sur un projet qui a pris autant de temps, sur lequel, semble-t-il, la concertation entre les uns et les autres n'arrive pas à apporter un consensus et sur lequel, surtout, nous avons, nous Conseillers Départementaux de tous les cantons, le sentiment qu'il n'est même pas la bonne solution. Je crois qu'aujourd'hui, vous avez raison de dire stop. Je voudrais, au nom de nombre

de nos collègues, vous apporter notre soutien parce que ce sujet, on en parle depuis 30 ans, et je crois qu'il serait bon de le résoudre une bonne fois pour toute pour l'ensemble du sud du département, mais aussi, bien entendu, pour toutes nos stations parce que nous devons apporter une solution aux visiteurs qui viennent nous voir et qui se retrouvent dans cette situation souvent ubuesque, qui n'a jamais été traitée. C'est ni plus ni moins ce que nous devons à celles et ceux qui visitent et qui font vivre l'économie de notre territoire, Monsieur le Président. Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci, Monsieur MURGIA. Monsieur CANNAT ?

Monsieur CANNAT. - Merci, Monsieur le Président. Déjà, je tenais à remercier Bernadette SAUDEMONT de m'informer qu'il y avait un auteur, Elsa VALENTIN, à Saint-Crépin, que je ne connaissais pas. C'est bien de venir dans des séances du Département, comme cela on apprend certaines choses.

Ensuite, je vais être un peu répétitif par rapport à ce qui vient d'être dit, à la fois dans vos propos introductifs, Monsieur le Président, et par Arnaud MURGIA. Déjà, vous remercier, Monsieur le Président, de cette visite auprès de Monsieur le Ministre. Je pense qu'elle a été positive et constructive au niveau de ce Ministre des Transports qui a vraiment la ferme volonté de décentraliser, de redonner aux Départements les moyens de pouvoir faire ce qu'il faut sur le réseau départemental, y compris sur le réseau national.

Sur le carrefour de Tallard, pour rassurer un peu nos collègues de Tallard, il n'est pas question d'arrêter quelque chose, il est question de reprendre un travail qui a été lancé, il y a 15 ans, estimé à 2 M€ ; aujourd'hui, nous sommes à 6 M€. Et je rappellerais que le giratoire lui-même est optionnel, en option 2, c'est-à-dire qu'il faut déjà faire les pistes cyclables, les aménagements et après, dès que tout cela sera fait, on verra si l'on passe au carrefour. Il faut arrêter avec tout cela. Il faut que l'on prenne les choses en main, maintenant. On passe aujourd'hui la Cellule Grands Travaux qui va être

faite au sein de notre Assemblée et au sein du service des Infrastructures. Nous aurons la matière grise pour dire d'avancer rapidement. Nous en avons eu la preuve entre la 85 et la RD 14 pour faire, en même pas 3 ans, un carrefour puisque les travaux vont commencer maintenant, avec un coût de 1,8 M€.

Pour rassurer nos collègues de Tallard, il n'est pas question d'arrêter quoi que ce soit, il est question, maintenant, que l'on récupère la maîtrise d'ouvrage de ce carrefour au niveau du Département et que l'on avance rapidement. C'est ce que je voulais vous dire. Et que l'on avance rapidement déjà à la sortie de l'autoroute, quand on parle de faire une passerelle sur le pont du Rousine, alors que l'on peut très bien élargir le pont, et faire en même temps une piste cyclable, et une 3 voies pour dire qu'à la sortie de l'autoroute, on puisse rejoindre le nord sans passer par le giratoire, c'est du bon sens. Et ce n'est pas prévu dans ce projet.

Maintenant, il faut arrêter, Monsieur le Président. A vous de voir avec Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes et la DREAL pour que l'on reprenne les choses en main et que l'on en finisse une fois pour toute, et que l'on n'attende plus 15 ans pour faire un carrefour.

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci, Monsieur CANNAT, pour ces précisions techniques. Nous allons œuvrer dans ce sens-là.

Je vous propose, s'il n'y a plus de demandes d'intervention, que l'on aborde l'ordre du jour.

Adoption du compte-rendu du Conseil Départemental du 13 février 2024.

Monsieur LE PRESIDENT. - Il vous a été communiqué. S'il n'y a pas d'observation, je mets ce compte-rendu aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-24-04-2625 - FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - AVR. 2024

Monsieur RICOU.- Cette première Décision Modificative à notre Budget 2024 a pour objectif essentiel d'intégrer les crédits nécessaires pour faire face aux dépenses liées aux intempéries de l'automne, dans le Champsaur, le Valgaudemar et dans le Guillestrois, et de faire quelques ajustements sur la section de fonctionnement.

Vous avez pu le constater, si vous avez pris connaissance du rapport, c'est une Décision Modificative extrêmement simple dans ses mouvements, mais néanmoins conséquente en termes de volume budgétaire puisqu'il vous est proposé, en section d'investissement :

- d'abonder les crédits liés aux risques naturels à hauteur de 3,5 M€, pour faire face à ces dépenses liées aux intempéries, ventilés sur les opérations de protection de falaises pour 403 677 € et sur les opérations de traitement de glissements de terrain pour 3 096 000 €. Des crédits qui sont récupérés sur la ligne Galerie de La Marionnaise, sur laquelle nous avons inscrit à notre Budget 2024, près de 6,7 M€ travaux et, eu égard au calendrier de déroulement de l'opération, puisque les travaux vont commencer simplement ce printemps, nous n'aurons pas besoin, sur 2024, de la totalité de ces crédits. Nous pouvons donc, sans difficulté, récupérer les 3,5 M€ nécessaires sur cette ligne.

En ce qui concerne le fonctionnement :

- un ajustement concernant les subventions et actions collectives et autonomie des personnes : un abondement de 205 680 € pour rattacher des prestations qui auraient dû être rattachées à l'exercice 2023, qui n'ont pas pu l'être puisque nous n'avions pas, à ce moment-là, les supports juridiques et la signature des marchés. Ce sont des structures sur lesquelles nous nous appuyons pour conduire notre action sociale. En

l'occurrence, c'est un marché avec l'association HANTICO pour l'autonomie des personnes, pour 205 680 €.

- un abondement sur les subventions aux associations et actions collectives dans le cadre de la PMI, avec la société KALIA, pour un montant de 40 320 €.
- un abondement de 3 100 € pour l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance. Crédits que nous finançons avec une diminution des crédits d'aides individuelles aux familles et enfants.

L'ensemble de l'équilibre se fait grâce à une diminution des crédits affectés au RSA puisque c'est une ligne que nous avons budgétée à hauteur de 20 M€. Eu égard à la consommation de ces crédits, on peut sans difficulté prélever ces 246 000 € sur ces crédits RSA, même si - cela ne vous aura pas échappé - nous aurons à faire face à une revalorisation des prestations RSA imposée par les décisions nationales de plus de 4,5 %, qui viendront forcément impacter cette ligne-là. Mais, à ce stade, on peut sans difficulté prélever 246 000 € sur la ligne RSA pour équilibrer cette section de fonctionnement.

Il n'y a pas de grands chamboulements au niveau de nos équilibres budgétaires, on ne travaille que par redéploiements de crédits. Il n'y a pas de dépenses supplémentaires dans aucune des deux sections.

M. le PRESIDENT. - Merci pour ces précisions. S'il n'y a pas d'observation sur cette Décision Modificative, je la mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

COHESION SOCIALE

CD-24-04-2599 - STRATEGIE PAUVRETE - CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITES 2024-2027 ET CONVENTION DEPARTEMENTALE POUR L'INSERTION ET

Madame MOSTACHI.- Merci, Président. Le Pacte National des Solidarités, qui prend la suite de la Stratégie Nationale de la Prévention et de la Lutte contre la Pauvreté, poursuit la démarche contractuelle avec les Conseils Départementaux, à travers deux formes de contractualisation : le Contrat Local des Solidarités et la Convention Départementale pour l'Insertion et l'Emploi, dans le cadre de la réforme France Travail.

Les Contrats Locaux des Solidarités se déploient, pour la période 2024-2027, à destination des Départements. Ils sont construits sur trois axes portant sur : la lutte contre la pauvreté dès l'enfance, l'accès aux droits essentiels et la transition écologique et solidaire.

Pour les Hautes-Alpes, et au titre de l'année 2024, le soutien financier de l'État est à hauteur de 235 432 €, et est apporté au Département en faveur de la mise en œuvre des fiches-actions inscrites dans le Contrat Local des Solidarités.

En contrepartie et dans la même proportion, le Département s'engage à soutenir financièrement le déploiement de cette programmation.

Le budget global alloué à cette contractualisation s'élève ainsi à 470 864 €.

Deuxièmement : le soutien de l'État auprès des Départements, dans le champ de l'insertion, se traduira par une convention dédiée, dans le cadre de France Travail.

Cette convention annuelle soutient les Départements autour de deux objectifs : préparer la mise en place de la réforme France Travail et densifier l'offre de solutions locales.

Pour cette contractualisation, l'État apporte au Département un soutien financier à hauteur de 218 990 €, dont 106 000 € pour la mise en place de la réforme et 112 990 € pour étoffer l'offre de solutions locales.

Le Département s'engage à soutenir le développement de cette offre à part égale avec l'État, sur une année, dans ce contexte-là.

A ce jour, il est donc proposé au vote ces deux contractualisations, ainsi que leurs annexes (prévisionnel financier, indicateurs d'hauteur d'évaluation et fiches-actions).

M. le PRESIDENT. - S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-24-04-2631 - SCHEMA DEPARTEMENTAL UNIQUE - CREATION DU CONSEIL LOCAL DU TRAVAIL SOCIAL ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL (CLTSDS) - AVR. 2024

Madame MOSTACHI.- En réponse aux difficultés structurelles de recrutement et de fidélisation de personnels qualifiés dans les métiers du social et du médico-social, et à la nécessité d'accompagner leur mutation, le Département a engagé, depuis 2023, dans le cadre de son Schéma Départemental Unique des Solidarités, une réflexion autour de la création d'un Comité Local du Travail Social et du Développement Social sur le territoire. Ce dernier doit favoriser la coopération des acteurs, faciliter les échanges de pratiques et le travail sur le sens.

Véritable déclinaison locale du Haut Conseil du Travail Social, ces comités accordent une large place à la participation et à la parole des personnes accompagnées, afin de contribuer à l'amélioration des prises en charge et de mettre en évidence les recommandations face à l'évolution des problématiques sociétales impactant l'intervention dans le travail social.

La présente délibération a pour vocation d'officialiser la création d'un Comité Local du Travail Social et du Développement Social haut-alpin. Toujours pour favoriser les métiers du social et du médico-social. Le Département est fortement impliqué dans ce sujet, vous le constaterez.

(Sortie de Monsieur TENOUX à 10 h 25 – Pouvoir à Madame PINET)

M. le PRESIDENT. - Merci pour ce rapport. S'il n'y a pas d'observation je mets le rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Le rapport est adopté. Je passe la parole à Madame COLONNA.

CD-24-04-2639 - SCHEMA DEPARTEMENTAL UNIQUE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX ET LE CIDFF SUR L'EGALITE HOMMES/FEMMES - AVR. 2024

Madame COLONNA.- Merci, Président. Il s'agit d'une convention de partenariat avec l'Association des Maires Ruraux et le CIDFF, sur l'égalité hommes/femmes.

Le Département apporte son soutien aux associations de l'ensemble du département des Hautes-Alpes agissant dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes, facteur de cohésion sociale et d'évolution positive de la société.

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles des Hautes-Alpes (CIDFF 05) et l'Association des Maires Ruraux (AMR 05) ont sollicité et invité le Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes à cosigner, avec le Préfet du département, une convention de partenariat entre le CIDFF 05 et l'AMR 05 sur la mise en œuvre d'actions en faveur des femmes en ruralité.

Cette convention de partenariat est une déclinaison départementale d'un programme national baptisé ERRE (Élu Rural Relais de l'Égalité), développé par l'Association des Maires Ruraux de France et la Fédération nationale des CIDFF, à la suite d'un appel à manifestation nationale lancé en décembre 2021. Cet appel à manifestation nationale fait suite à un rapport d'information sénatorial soulignant que 50 % des féminicides se produisent en milieu rural, alors que ces zones ne sont occupées que par 35 % de la population.

L'objectif de cette convention de partenariat est de mettre en œuvre des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des

femmes, autour de l'accès aux droits, de la prévention, de la lutte contre les violences et de l'autonomie économique des femmes en milieu rural, à savoir, pour les Hautes-Alpes : renforcer les droits des femmes en milieu rural, les informer sur leurs droits, développer leur autonomie, lutter contre le non-recours, ainsi que le renforcement du travail partenarial, en informant les élus ruraux au relais de l'égalité sur les problématiques, les droits des femmes et en soutenant le travail en réseau entre l'AMR 05, les élus ERRE et le CIDFF 05.

Je vous remercie.

M. le PRESIDENT. - Merci, Évelyne, pour cette présentation. C'est une initiative qu'il faut souligner, à laquelle on participe avec beaucoup d'attention.

S'il n'y a pas de commentaire, je mets le rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Je repasse la parole à Ginette MOSTACHI.

CD-24-04-2655 - SCHEMA DEPARTEMENTAL UNIQUE CONVENTION D'OBJECTIFS PARTAGES EN FAVEUR DES METIERS DU SOIN ET DE L'ACCOMPAGNEMENT 2023-2026 ELARGIE A D'AUTRES PARTENAIRES - AVR. 2024

Madame MOSTACHI.- Face aux tensions de recrutement et aux problématiques de fidélisation des professionnels du soin et de l'accompagnement, le Conseil Départemental a initié, en 2022, avec l'appui de ses partenaires (l'État, l'Agence Régionale de Santé), la création d'une Commission d'Aide au Recrutement et à la Fidélisation des professionnels, dénommée CARF, des établissements sociaux et médico-sociaux et des services d'aide et d'accompagnement à domicile sur les Hautes-Alpes.

Cette commission favorise l'engagement de chaque acteur à contribuer à l'amélioration du parcours de santé des citoyens du territoire haut-alpin et à soutenir et accompagner les problématiques de tension citées à

l'encontre des professionnels du secteur du médico-social, du social et du sanitaire, en lien avec les principaux acteurs de l'emploi et de la formation.

Définissant un plan d'actions global pour coordonner les priorités et les objectifs opérationnels par des réponses concertées aux problématiques citées, rattachées au Schéma Départemental Unique des Solidarités, la CARF a souhaité formaliser l'engagement de tous les acteurs dans cette démarche par la signature d'une convention d'objectifs partagés.

Toujours dans le souci d'une grande efficacité du travail engagé, il est proposé d'ouvrir et d'élargir la signature de cette convention aux acteurs de la formation et aux fédérations d'employeurs, à la Caisse d'Assurance Retraite, pour poursuivre efficacement la démarche engagée et collaborative, amorcée pour 2023.

M. le PRESIDENT. - S'il n'y a pas de commentaire sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

AUTONOMIE

CD-24-04-2626 - SUBVENTIONS ET ACTIONS COLLECTIVES ACTIONS DE SOUTIEN AUX AIDANTS - AVENANT À LA CONVENTION AVEC LA FONDATION EDITH SELTZER - AVR. 2024

Madame MOSTACHI.- Depuis 2017, une convention annuelle entre le Département et la Fondation Edith Seltzer, à travers la plateforme d'accompagnement et de répit des aidants, soutient la mise en œuvre d'actions en faveur des aidants de personnes âgées ou en situation de handicap.

Afin de soutenir les aidants et apporter une véritable reconnaissance à leur rôle essentiel dans le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, il est nécessaire de poursuivre ce partenariat pour 2024, avec des axes.

- axe 1 : soutien financier à la plateforme d'accompagnement et de répit des aidants, à hauteur de 40 000 €, pour poursuivre le développement des actions liées à la culture de l'aidant : repérage des aidants, identification de leurs besoins, pour adapter au mieux les offres de services et activités, formation continue des professionnels du domicile à leurs problématiques. Et de 2 500 € pour la mise en œuvre d'un groupe de parole d'aidants de personnes ayant des troubles autistiques.
- axe 2 : le soutien financier à la plateforme d'accompagnement et de répit des aidants, à hauteur de 10 000 €, pour le repérage et l'accompagnement des aidants actifs de l'ensemble du territoire alpin, en lien avec l'écosystème existant (entreprises, collectivités, France Travail, médecine du travail) pour les aider à concilier leur vie professionnelle et le statut d'aidant ; ce qui n'est pas toujours évident.

M. le PRESIDENT. - S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-24-04-2670 - SUBVENTIONS ET ACTIONS COLLECTIVES HABITAT INCLUSIF - AIDE A L'INVESTISSEMENT - AVR. 2024

Madame MOSTACHI. - La Caisse Nationale des Solidarités pour l'Autonomie lance, auprès des Conseils Départementaux, un Appel à Manifestation d'Intérêt : soutien à l'investissement, habitat inclusif 2024, pour encourager la dynamique de déploiement de l'habitat inclusif.

Seuls les habitats inclusifs inscrits dans les programmations de dépenses d'aide à la vie partagée du Département des Hautes-Alpes pourront bénéficier de ce fonds d'aide à l'investissement. Les travaux éligibles concernent : la construction, la réhabilitation (plafond de 50 000 € et au-delà), l'adaptabilité (plafond de 50 000 €) de l'habitat inclusif.

Ces travaux doivent bénéficier à des habitats inclusifs où résident majoritairement des personnes âgées de plus de 65 ans. Les travaux devront

être engagés d'ici le 31 décembre 2025, pour une livraison au plus tard le 31 décembre 2026.

Enfin, les opérations devront s'inscrire dans la réglementation environnementale de 2020.

Le présent rapport vous propose donc d'autoriser le Président du Département des Hautes-Alpes à candidater à l'Appel à Manifestation d'Intérêt et de soutien à l'investissement habitat inclusif pour 2024 pour bénéficier de ces fonds de la CNSA ; d'autoriser le Président à mettre en œuvre le déploiement de ce dispositif auprès des bénéficiaires potentiels, si la candidature des Hautes-Alpes est retenue.

C'est une bonne chose parce que jusqu'à présent, le Département ne finançait que l'aide à la vie partagée. Le soutien financier pour l'investissement sera apprécié des porteurs de projet, je pense.

M. le PRESIDENT. - Merci, Ginette. Je mets ce rapport aux voix, s'il n'y a pas d'observation.

(Adopté à l'unanimité)

Avec votre accord unanime, nous allons candidater à cet appel à projets.

Je passe la parole à Béatrice ALLOSIA.

ENFANCE

CD-24-04-2668 - COHESION SOCIALE - PROTOCOLE TYPE DE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS MINEURS PRESENTS LORS D'UN FEMINICIDE OU HOMICIDE AU SEIN DU COUPLE - AVR. 2024

Madame ALLOSIA.- Merci, Président. Depuis ces dernières années, les contextes de violences conjugales, dans lesquelles grandissent des enfants, sont en constante augmentation et imposent ainsi aux pouvoirs publics d'agir en faveur de la prévention de ces situations, mais également en faveur de la prise en charge des enfants victimes de ce contexte de violence. Les enfants

sont, dans ces situations, doublement victimes, témoins d'une scène d'homicide et orphelins d'un parent. L'enjeu est donc de reconnaître la souffrance de ces enfants en organisant une prise en charge adaptée à leur qualité de victimes de violences : prise en charge médicale, psychologique, un espace de protection au regard des répercussions de l'acte de féminicide ou d'homicide, ainsi qu'un temps d'évaluation de la suite à donner à la situation des enfants et des modalités d'accompagnement et de suivi, au travers d'un protocole.

Le présent protocole vise à organiser les interventions et à préciser les obligations des différents acteurs pour permettre, dans l'urgence, la prise en charge des enfants, à la suite d'un féminicide ou homicide de l'un de ses parents par son partenaire de vie ou ex-partenaire.

Il instaure une étroite collaboration entre le Conseil Départemental, le Tribunal Judiciaire et le Centre Hospitalier Intercommunal des Alpes du Sud, en organisant le rôle et la place de chacun dans la protection immédiate des enfants, au moment des faits, et leur prise en charge par les équipes hospitalières spécialisées.

M. le PRESIDENT. - Voilà pour la présentation de ce protocole d'intervention dans le cadre de ces enfants qui subissent des violences.

S'il n'y a pas de commentaire sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Je repasse, encore une fois, la parole à Ginette MOSTACHI.

INSERTION

CD-24-04-2600 - PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES ET LA FONDATION AGIR CONTRE L'EXCLUSION (FACE) - AVR. 2024

Madame MOSTACHI.- La Fondation Agir Contre l'Exclusion est reconnue d'utilité publique. Elle réunit, depuis 30 ans, des acteurs publics,

privés, lucratifs et de l'économie sociale et solidaire, dans la lutte contre l'exclusion, les discriminations et la pauvreté.

La présente convention a pour objet la formalisation du cadre, des axes et des modalités d'action du futur club de FACE, dans les Hautes-Alpes, ainsi que la contribution financière du Département à son amorçage, à hauteur de 50 000 €. Cette somme permettra de créer officiellement la structure, de recruter un premier permanent et de fédérer encore plus de partenaires, en particulier des entreprises, autour de ce projet.

L'action FACE s'inscrit en complémentarité des dispositifs locaux déjà existants, notamment l'action du Réseau Public pour l'Emploi, France Travail, la Mission Locale et la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Le club FACE des Hautes-Alpes aura pour objet, dans le cadre de l'intérêt général et à l'échelle du territoire haut-alpin :

- de regrouper les entreprises locales et leurs représentants souhaitant agir contre toute forme d'exclusion, de discrimination ou de pauvreté, en partenariat avec les institutions et les collectivités locales, parmi lesquelles le Département ;
- de favoriser la mise en œuvre et le développement d'actions concrètes et pérennes qui viseront à répondre à la diversité des difficultés rencontrées par des populations fragiles du territoire.

A ce titre, des actions à destination des bénéficiaires du RSA et des jeunes de l'ASE seront mises en place.

M. le PRESIDENT. - Le Département rejoint les nombreux départements qui ont déjà conventionnés avec cette association qui doit nous permettre d'accentuer notre travail, dans le cadre de l'insertion, parce que l'on y retrouve tous les acteurs de l'insertion, tous les acteurs économiques, aussi.

Madame MOSTACHI. - Il faudra qu'il y ait vraiment une cohésion entre tous ces acteurs pour que le travail soit efficace.

M. le PRESIDENT. - Tout à fait. S'il n'y a pas de commentaire sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

**CD-24-04-2669 - PRESTATIONS INDIVIDUELLES - DISPOSITIF CUI/CDDI
CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CAOM) 2024 AVR.
2024**

Madame CHAUVET. - La Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM), conclue entre l'État et le Département, définit, chaque année, les objectifs contractualisés de retour à l'emploi pour le public bénéficiaire du Revenu de Solidarité Actif (RSA).

Cette convention s'appuie sur deux dispositifs d'insertion professionnelle :

- les contrats Parcours Emplois Compétences (PEC), à destination des associations et organismes publics, avec le Contrat Unique d'Insertion (CUI) et le Contrat d'Accompagnement d'un Emploi (CAE) ou à destination d'un secteur marchand avec le Contrat Unique d'Insertion (CUI) et le Contrat Initiative Emploi (CIE).

Ce dispositif concerne 40 contrats aidés pour l'année 2024, pour un montant de 220 000 €.

- l'aide aux postes alloués aux Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE), dont je vous parle régulièrement, notamment pour les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI). Cette aide s'élève à 630 000 €.

Au vu de l'intérêt de ces dispositifs dans l'aide à l'accès à l'emploi et à la formation des plus éloignés et bénéficiaires des minima sociaux, demandeurs d'emplois longue durée, jeunes sans qualification, seniors, personnes en situation de handicap, etc., il est proposé de contribuer au cofinancement des dispositifs Emplois Aidés, dans le cadre de la convention annuelle d'objectifs et de moyens 2024.

M. le PRESIDENT. - Merci, Carole. S'il n'y a pas de commentaire, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

PATRIMOINE DEPARTEMENTAL

BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

CD-24-04-2554 - BATIMENTS DEPARTEMENTAUX - CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN - TRAVEE DEPARTEMENTALE AU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GRAVE - AVR. 2024

Monsieur CANNAT. - Monsieur le Président, chers collègues, dans le cadre de la construction du Centre d'Incendie et de Secours (CIS), sur la Commune de La Grave, le Département a saisi l'opportunité de construire une travée de garages accolée au bâtiment afin de stationner un véhicule d'exploitation.

Afin de répartir les coûts de fonctionnement des installations de fluides (eau, électricité et chauffage) entre les deux entités, une convention est établie. Cette dite convention permet de définir les modalités de fonctionnement et d'entretien de la travée départementale au sein du CIS de La Grave. Je rappelle que le maître d'ouvrage de ce CIS est la Communauté de Communes du Briançonnais. Si d'aventure, le Président de cette Communauté de Communes prenait la décision de prendre les frais à sa charge, cette délibération pourrait être annulée.

M. le PRESIDENT. - Nous allons recueillir l'avis du Président de la Communauté de Communes du Briançonnais – qui ne m'écoute pas -, qui donnera probablement une suite favorable à votre requête.

Monsieur MURGIA. - Suite extrêmement favorable, Monsieur le Président. Je tiens juste à préciser que je suis distrait par ma voisine de droite

qui, par ailleurs, est votre Vice-présidente et la mienne aussi et qui, comme à toutes les séances est particulièrement distraite...

Monsieur LE PRESIDENT. - Monsieur CANNAT, vous n'avez pas de réponse à votre question.

Monsieur CANNAT. - J'ai bien compris.

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas d'autres observations, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

CD-24-04-2642 - MOBILITES - RESILIENCE DES INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORT FACE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE - SIGNATURE DE LA CHARTE REGIONALE - AVR. 2024

Monsieur CANNAT. - Depuis quelques années, le dérèglement climatique, dont les effets sont visibles et vont s'accroître tant par la fréquence que par l'intensité, et des tensions grandissantes sur les ressources (matières premières critiques, énergie, eau, foresterie et agriculture) font l'objet de prise de décisions, qu'elles soient internationales, européennes et nationales, pour pallier et restreindre ces effets. Un certain nombre de lois nationales, comme la loi d'orientation des mobilités, (la loi LOM) ou encore la loi portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ces effets, ont été votées dans ce sens, notamment sur les systèmes de transport et leurs infrastructures.

C'est dans ce contexte que le Département s'attache à accompagner la question du dérèglement climatique, aux côtés de l'État et de la Région Sud qui a ainsi délibéré, en 2022, une stratégie d'adaptation au dérèglement

climatique du système régional de transport, en s'engageant à lancer une démarche multi partenariale.

L'engagement du Département, par le biais de cette charte, s'adresse aux acteurs de la mobilité et des transports, notamment les gestionnaires d'infrastructures de transport, impliqués dans la résilience du système régionale pour pallier le changement du dérèglement climatique. Ce sera, entre autres, un travail collaboratif sur l'étude de la vulnérabilité des infrastructures et activités de transport, et sur l'élaboration de plans multi partenariaux pour l'amélioration, la durabilité et la résilience face aux effets du changement climatique.

C'est dans cette démarche d'accompagnement que le Département des Hautes-Alpes propose à la signature cette charte. Si vous voulez plus de renseignements concernant ce rapport, Monsieur le Directeur Général des Services est à votre disposition.

M. le PRESIDENT. - S'il n'y a pas d'observation, je mets le rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

AGRICULTURE

CD-24-04-2462 - AGRICULTURE ET FORET - PLAN FILIERE LAITIERE - AVR. 2024

Monsieur HUBAUD. - Le Département des Hautes-Alpes envisage de consacrer une enveloppe spécifique à la filière laitière, dans le but de soutenir les agriculteurs qui ont un projet de création ou de reprise d'une unité de production laitière.

Cette filière, qui a été durant de nombreuses années en crise et en déclin, connaît, depuis trois ans, une évolution plutôt positive qu'il apparaît souhaitable de renforcer et de pérenniser.

Il convient donc de définir le cadre d'intervention financier et technique du Département pour cette filière laitière. Je vous donne les éléments de la délibération.

- l'opération subventionnée concerne la création d'unités de production laitières.
- les bénéficiaires : toutes exploitations à titre principal dont le siège est situé dans les Hautes-Alpes.
- tout investissement permettant la création ou la reprise - on va le rajouter, ce n'est pas dans la délibération que vous avez - d'une unité laitière (bâtiments, salles de traite, conservation et toute installation permettant la collecte).

Le montant de l'aide plancher de dépenses subventionnables est à 50 000 €. Pour une dépense inférieure à 150 000 € : 30 000 €. Pour une dépense supérieure à 150 000 € : 50 000 €.

C'est une volonté affichée du Département pour soutenir cette filière laitière qui en a bien besoin. Il y aura un appui technique de la Chambre d'Agriculture, sur une durée de 5 ans.

M. le PRESIDENT. - Voilà ! Bientôt du lait pour faire du fromage. S'il n'y a pas d'observation, je mets le rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-24-04-2664 - COMPTE HORS BUDGET R1 - HYDRAULIQUE AGRICOLE - MODIFICATION DES CRITERES D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES - AVR. 2024

Monsieur HUBAUD. - L'Assemblée Départementale a adopté, lors de sa session du 20 juin 2023, les modalités d'intervention du Département

permettant de soutenir les projets d'investissement aux Associations Syndicales Autorisées (ASA) relatifs aux travaux d'économie d'eau.

Ce dispositif est aujourd'hui particulièrement important, au regard des intempéries de fin 2023 et de celles de 2024, qui ont provoqué des dégâts conséquents sur les installations d'irrigation (prises d'eau, canaux).

Pour répondre aux différentes situations, il est proposé par le présent rapport d'étendre ce dispositif aux structures collectives que sont les CUMA pour l'installation d'irrigation. Il y a quelques CUMA, dans le département, qui gèrent directement le réseau d'irrigation.

Monsieur VIOSSAT. - Je voudrais ajouter un certain nombre de choses que j'ai déjà évoquées en commission, pour voir de quelle manière, à l'avenir; on serait à même d'aider, en plus des ASA, les ASL (Associations Syndicales Libres) qui sont en difficulté. Aujourd'hui, si j'ai bien compris, le Département est en train de travailler sur la faisabilité juridique de cette orientation. J'aimerais que, si c'était positif de ce côté-là, on puisse inscrire également la possibilité de soutenir les ASL de la même façon que pour les ASA.

M. le PRESIDENT. - On prend note de ton intervention. Nous sommes en train de valider la faisabilité de la chose. On essaiera d'avancer sur ce domaine-là.

Monsieur ROUX. - Marc VIOSSAT lit dans mes pensées, il a dit mot pour mot ce que je voulais dire. Effectivement, c'est une chose que j'avais relevé la dernière fois : l'éligibilité des ASL qui ont rencontré des problèmes. Certes, elles ne sont pas comme les ASA, elles sont sur une question d'adhésion, mais elles ont un rôle à jouer dans l'agriculture et l'entretien des canaux. Je suis totalement dans la ligne de Marc.

M. LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas d'autres observations, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.

CD-24-04-2534 - MOBILITES ALTERNATIVES - AVENANTS A LA CONVENTION DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'ETOILE DE VEYNES - AVR. 2024

Monsieur VIOSSAT. - L'Étoile Ferroviaire de Veynes constitue une infrastructure vitale pour la desserte, le développement et l'aménagement du département des Hautes-Alpes. Cette infrastructure ferroviaire a fait l'objet de plusieurs opérations de modernisation, dans le cadre des CPER 2007-2014 et 2015-2020. La ligne de l'Étoile de Veynes a fait l'objet de nombreuses études financées par l'ensemble des partenaires. Celles-ci ont ensuite débouché sur un programme de travaux pour lequel l'État, la Région, le Département et SNCF Réseau ont conventionné, en 2019, afin de mobiliser les financements s'élevant à 11,8 M€, hors taxes.

Cette convention initiale a fait l'objet d'un avenant financier en 2021 afin de revaloriser le montant global de l'opération à hauteur de 14 566 M€, hors taxes. Il se trouve qu'un certain nombre d'économies, en phase de réalisation, ont été réalisées. L'objectif est donc de réorienter l'économie réalisée vers les opérations suivantes : la réalisation des acquisitions de banques de données, la réalisation de travaux en urgence, l'intégration du forfait de compensation, l'acquisition de données, acquisitions topographiques et réalisation d'un diagnostic faune/flore.

Cette proposition n'est pas un abondement au financement, c'est pour une réallocation des économies réalisées, donc pas de financement supplémentaire de la part du Département.

M. LE PRESIDENT. - J'imagine que l'on va donner un avis favorable à cette proposition. S'il n'y a pas d'observation, je mets le rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

TOURISME

CD-24-04-2621 - PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE - APPEL A PROJETS - AMELIORATION DE LA QUALITE DES LIEUX DE PRATIQUE D'ACTIVITES DE PLEINE NATURE - AVR. 2024

Madame MICHEL. - Bonjour à toutes et à tous. Il s'agit d'une délibération concernant un appel à projets qui vise une amélioration de la qualité des lieux de pratique d'activités de pleine nature. Cela permet d'impulser la mise en œuvre de la nouvelle politique des sports de nature - on en avait parlé régulièrement, notamment au niveau du nouveau Plan départemental et de la refonte du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires.

Le Plan, qui détaille la démarche et vise à atteindre pour les lieux de pratique des sports de nature un niveau correspondant aux critères de la charte de qualité, distingue une phase de montée en qualité et une phase de maintien en qualité, accompagné par des appels à projets.

Il s'agit de valoriser des projets innovants et d'excellence qui devront enclencher un changement de paradigme en matière d'accès de la pratique des sports de nature en privilégiant une approche globale.

Tout projet s'inscrivant dans l'esprit du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires peut être présenté. L'approche globale signifie de se pencher sur les questions d'accès, d'accessibilité, de sécurité, du foncier, de l'accueil. C'est quelque chose qui sera exigé.

Au niveau de l'aide, un taux d'aide pour l'ensemble des actions peut atteindre jusqu'à 50 % du montant éligible, avec un cofinancement obligatoire, et sans plafond.

La limite de dépôt des candidatures est prévue pour fin août 2024. On se réunira en octobre 2024 pour sélectionner les dossiers. Chers collègues, à vos projets !

M. le PRESIDENT. - Merci pour le résumé de ce rapport qui est important pour la vie de nos concitoyens et des gens qui viennent faire du sport dans notre département.

Monsieur ROUX. - Une question : est-ce qu'il est toujours possible de candidater pour Terre de Jeux, s'il y a encore des associations ou des collectivités qui ont des projets ?

Madame MICHEL. - Il faut que je regarde ce qui reste en budget. C'est la délibération d'après.

M. le PRESIDENT. - Peut-être pour Terre de Jeux 2030 ?

Merci, Marine, pour ce rapport. Je le mets aux voix, s'il n'y a pas d'observations particulières.

(Adopté à l'unanimité)

VIE LOCALE ET PROXIMITE

CULTURE

CD-24-04-2552 - BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE - CONVENTION DE PRÊT DE MOBILIER POUR LA MAISON D'ARRET DE GAP - AVR. 2024

Madame SAUDEMONT. - Le développement des pratiques de lecture et d'écriture est essentiel pour la structuration de l'individu et la connaissance de son environnement. Il est au cœur des dispositifs d'insertion à destination

des détenus. Cela explique que les bibliothèques d'établissements pénitentiaires tiennent une place essentielle dans les politiques qui visent à favoriser l'accès à la culture des détenus.

La maison d'arrêt de Gap a fait le choix de déplacer la bibliothèque, jusqu'à présent positionnée dans une cellule d'environ 9 m², dans un nouveau local rénové de 17 m². Pour accompagner cette montée en gamme de cette bibliothèque, la Bibliothèque Départementale propose de l'équiper avec du mobilier adapté.

La future bibliothèque de la maison d'arrêt sera un espace accueillant et chaleureux. Le mobilier (fauteuils colorés, présentoirs) a été choisi pour offrir une respiration, un moment en dehors du quotidien de l'enfermement, où les échanges autour de la lecture seront favorisés.

Il vous est proposé d'approuver la signature d'une convention de prêt de mobilier départemental longue durée.

M. le PRESIDENT. - S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

ÉDUCATION

CD-24-04-2569- COLLEGES - DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE 2024 - COLLEGE VIVIAN MAIER A SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR - AVR. 2024

Madame GRENIER. - Il s'agit d'allouer une dotation de fonctionnement complémentaire au collège Vivian MAIER à Saint-Bonnet-en-Champsaur.

Conformément au Code de l'Éducation, la Collectivité prend en charge les dépenses d'équipement et de fonctionnement des collèges, dans le respect de l'autonomie des Établissements Publics Locaux d'Enseignement.

Les dotations incluent le remboursement aux collèges des coûts relatifs aux installations sportives gérées par les Communes et de transport pour s'y rendre. Cette part est variable d'une année sur l'autre puisqu'elle dépend du nombre de classes et de la fréquence d'utilisation de ces installations.

Le collège Vivian MAIER à Saint-Bonnet-en-Champsaur bénéficiait jusqu'alors de l'utilisation des équipements sportifs du gymnase Intercommunal du Roure, à Saint-Bonnet, à titre gratuit. A compter du 1^{er} septembre 2023, la Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar a mis en place une convention de mise à disposition du gymnase intercommunal avec participation financière en contrepartie de l'utilisation des équipements sportifs par les élèves du collège Vivian MAIER, au titre des enseignements obligatoires de l'éducation physique et sportive correspondant aux programmes officiels.

La dotation de fonctionnement, votée par l'Assemblée Plénière du 26 septembre dernier, n'a pas pris en compte le montant lié à la participation financière du collège pour l'utilisation du gymnase intercommunal. Il s'agit donc, dans ce rapport, de proposer au vote le complément de la dotation affectée au collège afin de couvrir la participation financière pour l'utilisation du gymnase, à compter du 1^{er} janvier 2024, et d'imputer ce montant au budget départemental pour l'année 2024.

M. le PRESIDENT. - S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-24-04-2667 - EDUCATION - DISPOSITIF D'AIDE A LA MAITRISE DE STAGE DES ETUDIANTS EN MEDECINE ET EN DENTAIRE PROGRAMMATION - AVR. 2024

Madame GRENIER. - Le Département des Hautes-Alpes souhaite soutenir les étudiants en médecine et en dentaire qui veulent réaliser leur stage dans les Hautes-Alpes, et encourager ainsi le maintien, voire l'augmentation, de la démographie médicale de ces deux professions de santé sur son territoire.

Par délibération du Conseil Départemental des Hautes-Alpes du 27 septembre 2022, le Département a décidé de proposer une aide de 1 000 € aux étudiants en troisième cycle d'études en médecine, pour un stage de 6 mois dans les Hautes-Alpes, en médecine générale ou un stage en autonomie en soins primaires ambulatoires supervisés, et 600 € pour aider à se loger, 200 € pour les frais de transport, pour les étudiants en dentaire, en 6^{ème} année, pour leur stage de 2 mois en zone rurale, dans les Hautes-Alpes, ou bien la mise à disposition d'un logement pour la durée du stage, en fonction des places disponibles, et 200 € pour les frais de transport.

Une commission paritaire d'attribution des aides à la maîtrise de stage se tient deux fois par an et attribue, ou non, l'aide en fonction des éléments du dossier de demande et des critères économiques et sociaux.

La première de 2024 s'est réunie le 7 mars dernier. Huit demandes ont été étudiées : cinq demandes d'étudiants en médecine et trois en dentaire ont été retenues. Un étudiant en dentaire sollicite la mise à disposition gratuite d'un logement. Un logement, disponible au collège Achille Mauzan, à Gap, peut lui être proposé pour les deux mois de son stage.

Nous sommes particulièrement intéressés et satisfaits puisque, pour la première fois, nous avons trois stagiaires en dentaire.

M. le PRESIDENT. - Si l'on pouvait les garder...

Madame GRENIER. - On espère que cela ira au-delà.

Monsieur ROUX. - Mon intervention ne concerne pas directement les stages pour les étudiants en médecine. Depuis cette année, pour les secondes générales, il y a une obligation de stage, en juin. Je voulais savoir si le Département avait eu des candidatures et quelle serait sa position pour absorber ces demandes de stagiaires. Un nouveau dispositif a été fait, au dernier moment, par le Ministère.

Madame GRENIER. - Je ne sais pas s'il y a des élèves de lycée pour les stages de seconde qui ont demandé des stages au Département.

Monsieur le PRESIDENT. - On accueille des stagiaires qui sont en classe de troisième.

Madame GRENIER. - C'est assez nouveau puisque les élèves de seconde vont avoir obligatoirement deux semaines de stage, en fin d'année scolaire. Je ne sais pas si des élèves ont demandé à venir en stage, ici.

Monsieur AILLAUD. - Pour répondre à la question de Rémi, indirectement et étant un peu concerné par la question, ces stages-là vont inmanquablement poser des problèmes parce que rien que sur le bassin gapençais, il y a à peu près 1 000 élèves de seconde, tous et c'est sur le plan national ont obligation de réaliser ce stage entre le lundi 17 juin et le vendredi 10 jours plus tard. Inmanquablement, il va y avoir des bouchons dans les entreprises et les administrations. Je puis vous dire déjà que nous avons, sur le département et sur la Ville de Gap, des jeunes qui ont essuyé déjà 17 à 18 refus. Je ne sais pas comment cela va se passer. C'est une initiative prise par le Ministère de l'Éducation Nationale, qui est louable parce que c'est bien de permettre aux jeunes d'avoir accès aux pratiques professionnelles, puis cela fait suite au stage de troisième, obligatoire aussi. Mais, il est certain que si le Département devait ouvrir un peu ses portes à ces jeunes de seconde, cela leur rendrait grandement service, comme toutes les administrations, parce que je pense que ces jeunes vont demander aussi à faire des stages dans l'administration. Les métiers de l'administration sont fort intéressants, et peut-être que cela suscitera des vocations. Mais, il y aura des difficultés. C'est inmanquable.

Madame GARCIN-EYMEOUD. - Nous avons déjà eu des demandes spontanées. Pour l'instant, nous n'avons rien mis en place, en plus des

apprentis que l'on prend déjà, on a déjà un investissement fort pour l'apprentissage et pour les jeunes. Mais, on va regarder avec les Ressources Humaines qui on peut accepter parce qu'il faut le faire dans des conditions acceptables, aussi. On s'engage à regarder, avec l'accord du Président, bien évidemment, comment on peut accueillir ces jeunes.

M. le PRESIDENT. - Bien sûr, nous prendrons toute notre part dans cette obligation pour les élèves, pour essayer de résoudre quelques situations. Avec les éléments dont parle Jean-Baptiste, c'est important.

Monsieur ROUX. - Merci, Valérie, au moins d'étudier cette possibilité, sachant que le Département prend déjà sa part, et on l'avait bien vu sur les chiffres que tu as exposés. Le Département joue le jeu, mais essayer de voir si c'est possible, ce sera intéressant. Merci à toi.

M. le PRESIDENT. - S'il n'y a pas d'observation, je mets le rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

JEUNESSE

CD-24-04-2251 - JEUNESSE - PROGRAMMATION CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS AVEC L'UDCS 05 ET LA FDMJC 05 - AVR. 2024

Madame GRENIER. - Avec l'Union des Centres Sociaux et la Fédération Départementale des Maisons de la Jeunesse et de la Culture, le Département, au travers du vote de son nouveau Plan d'Action Jeunesse, en décembre 2022, a identifié, dans la fiche-action n° 4, le besoin de renouveler ses partenariats avec l'Union des Centres Sociaux, d'une part, et la Fédération des Maisons de la Jeunesse et de la Culture des Hautes-Alpes, d'autre part.

Il apparaît indispensable au Département de soutenir ce type de structure au vu de leurs missions remplies au service des Haut-Alpins. Qu'il

s'agisse du développement de l'animation sociale de proximité ou de l'implication des habitants dans leur cadre de vie, ces structures s'inscrivent dans le prolongement de l'action du Département en faveur de la jeunesse, des solidarités, du sport, de la culture et de l'éducation.

L'Union des Centres Sociaux et la Fédération Départementale des Maisons de la Jeunesse et de la Culture organisent et développent des activités dans une démarche partagée et collective, au profit des neuf Centres Sociaux et des cinq Maisons de la Jeunesse et de la Culture du territoire, en servant d'interface, à l'échelle départementale, pour les partenaires institutionnels.

Ces deux conventions, d'une durée de trois ans chacune, définissent les engagements réciproques des parties pour la détermination d'objectifs communs de développement social et culturel des territoires, des habitants, et notamment de nos jeunes.

(Retour de Monsieur TENOUX, à 11 h 07)

M. le PRESIDENT. - Belle initiative ! S'il n'y a pas de commentaire sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-24-04-2653 - HABITAT ET LOGEMENT - OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT - RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) - AVR. 2024

Madame BARNEOUD. - Il s'agit, chers collègues, d'une convention pour la mise en place d'une opération de réhabilitation de l'habitat sur la Ville de Briançon. Le Département a décidé, lors de l'Assemblée Départementale du 19 décembre dernier, de participer à l'OPAH-RU, opération mise en place par la Ville de Briançon, en partenariat avec l'État, l'Agence Nationale de l'Habitat, la Région Sud, Action Logement, la Banque des Territoires et le Département des Hautes-Alpes.

Pour rappel, cette opération, prévue sur 5 ans, permettra la réhabilitation de 84 logements privés, dont 64 subventionnés par l'Agence

Nationale de l'Habitat, et 20 subventionnés pas la Ville de Briançon, dans le cadre de la prime valorisation architecturale.

Le montant total prévisionnel des aides aux travaux que le Département a réservé est estimé à 90 000 €, sur 5 ans, soit 18 000 € par an.

L'Agence Nationale de l'Habitat et la Ville de Briançon ayant apporté des modifications à la convention qui a été approuvée, en décembre 2023, par l'Assemblée Départementale, il est proposé au Département d'approuver les termes de la nouvelle version de cette convention et de la signer.

Je vous remercie.

M. le PRESIDENT. - S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

SPORT

CD-24-04-2666 - SOUTIEN AUX POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DU SPORT - APPEL A PROJETS "TERRE DE JEUX 2024" - AVR. 2024

Madame MICHEL. - Il s'agit d'un sujet tout à fait d'actualité. Comme vous le savez, le Département a voulu entrer dans cette politique Terre de Jeux, avec des choix un peu différents par rapport à nos voisins. Nous avons voulu vraiment permettre aux différentes collectivités de pouvoir s'approprier ce label Terre de Jeux, en mettant en place un appel à projets, qui avait très bien fonctionné sur l'année 2023, avec 14 dossiers qui avaient été labellisés pour un budget global de 23 600 €. L'intérêt était vraiment de pouvoir rapprocher tous les territoires des Jeux Olympiques de Paris, qui sont finalement en France, mais qui sont, pour nous, un peu loin. Même si ce n'est que Paris, même si c'est la France, pour les Hautes-Alpes, cela reste loin. C'était vraiment notre intérêt de pouvoir rapprocher ces JO et de mettre du sport dans le quotidien de tous les Haut-Alpins.

Sur cette année 2024, 24 dossiers ont été déposés, 23 ont été retenus pour un montant de 31 700 €. 10 dossiers de plus que l'année dernière : cela a été quand même une belle réussite. Je tenais à féliciter tous les organisateurs d'évènements parce que j'ai pu me rendre, notamment au Centre Jean CLUZEL, à Savines-le-Lac, où ils organisaient un évènement à destination des collégiens et des écoliers des alentours, et qui mettaient aussi à contribution les personnes et les jeunes du Centre Jean CLUZEL. C'était donc un évènement complètement inclusif, hyper intéressant et très bien organisé par l'Association sportive Jean CLUZEL que je tenais encore à féliciter pour cette organisation.

Terre de Jeux, comme le disait Rémi, qui permettait aussi de labeliser des centres d'entraînement. Je me permettrais aussi de revenir sur le centre d'entraînement de L'Argentière-la-Bessée en canoë-kayak qui a pu accueillir, la semaine dernière, les Pôles Espoirs de Vaires-sur-Marne où se déroulera l'épreuve olympique, en juillet, et de Rennes. Et cette semaine, pour information, l'équipe de France Jeunes est aussi présente sur site. Ils s'entraînent toute la semaine, jusqu'à dimanche, donc vous pouvez aller les voir, si vous êtes intéressés. Ce sont des épreuves spectaculaires. D'ailleurs, la rampe de lancement de kayak cross sert énormément et est très appréciée par les athlètes qui viennent s'entraîner et qui nous font régulièrement des retours. D'autres athlètes viendront s'entraîner jusqu'à juillet, qui permettront de lancer un été sportif dans le département des Hautes-Alpes qui est un vrai vivier, comme on le disait tout à l'heure, de sportifs et d'évènements d'ampleur.

Je tenais à dire un petit mot, Président - on n'en a pas parlé jusqu'à présent – sur le hockey sur glace, et féliciter nos jeunes des Rapaces de Gap, qui est une équipe un peu haut-alpine puisqu'il y a un peu des Briançonnais aussi, dans cette équipe. Mais féliciter les Rapaces de Gap qui ont quand même fini vice-champion de France, cette saison. Je pense que c'est quelque chose qui est très important pour eux. Certains d'entre eux d'ailleurs vont participer au championnat du monde. Je pense que l'on peut aussi les féliciter et féliciter tous les encadrants de cette belle équipe. Nos petits jeunes seront bientôt des bons joueurs de Ligue Magnus et de D1 ; il n'y a pas de doute. Merci, Président.

(Applaudissements)

M. le PRÉSIDENT. - Ces jeunes hockeyeurs sont à féliciter. Cela doit mettre du baume au cœur aux grandes équipes, des Rapaces et des Diables Rouges.

S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

FINANCES

CD-24-04-2663 - FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT MODERNISATION DU RESEAU D'IRRIGATION DE L'ASA DE CHATEAUROUX-LES-ALPES - AVR. 2024

Monsieur RICOU. - Nous nous étions prononcés sur ce sujet, sur le fond, au mois de décembre. A travers ce rapport, il vous est proposé de reformuler notre délibération pour qu'elle soit conforme aux attentes et exigences de la Banque des Territoires, Caisse des Dépôts et Consignations qui est l'organisme prêteur, pour garantir un prêt à hauteur de 1 M€, une quote-part sur un prêt total de 1 337 529 €, au bénéfice de l'ASA d'irrigation de Châteauroux-les-Alpes. La durée de ce prêt est de 40 ans. C'est un prêt Aqua Prêt de la Banque des Territoires Caisse des Dépôts. Le taux d'intérêt est le livret A majoré de 0,4 %.

Il s'agit d'un beau projet d'irrigation qui vient de démarrer dans sa réalisation et qui, j'espère, en appellera d'autres sur l'ensemble du département parce que ces sujets d'irrigation agricole sont éminemment importants.

Monsieur HUBAUD. - Pour compléter ce que vient de dire Patrick - d'autres suivront, on l'espère – je précise que cela fait 11 ans que les réflexions ont été commencées sur ce dossier.

M. le PRESIDENT. - Comme quoi il faut vite prendre des décisions pour engager l'avenir.

Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

FONCTIONNEMENT

RESSOURCES HUMAINES

CD-24-04-2645 - RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS, TRANSFORMATIONS ET RECONDUCTIONS DE POSTES - AVR. 2024

Madame GARCIN-EYMEOUD. - Il s'agit du traditionnel rapport qui concerne la création, la transformation et la reconduction de postes.

Cette fois-ci, nous avons 10 ajustements au tableau des emplois et non 11, comme cela a été mentionné ; on a refait les calculs. L'essentiel à se rappeler est qu'il y a 3 créations de poste sur des contrats de projet, sur des thèmes qui nous sont importants pour l'avenir du Département, notamment au PADD, un chef de service pour les Grands Travaux pour les Jeux Olympiques 2030, et au Pôle Social, notamment dans le cadre du dispositif France Travail, un appui à l'unité RSA, et à la DNUM pour un chef de projet numérique et échanges de données.

M. le PRESIDENT. - Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

DIVERS

CD-24-04-2581 - AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE RENDU D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE PREMIER TRIMESTRE - AVR. 2024

M. le PRESIDENT. - Au titre de la délégation que vous m'avez donnée en tant Président, je me dois de vous faire un compte-rendu trimestriel sur les actions engagées.

Pour le premier trimestre 2024, cela concerne :

- pour le Tribunal pour enfants, 3 requêtes pour des Mineurs Non Accompagnés, en assistance éducative ;
- au Tribunal Administratif, une requête en régime indemnitaire ;
- au Tribunal Judiciaire, 3 requêtes de délaissement parental et une requête de délégation d'autorité parentale totale.

Voilà les actions en cours dans ce premier trimestre 2024.

(Le Conseil Départemental prend acte à l'unanimité)

MOTION

M. le PRESIDENT. - Je vais vous présenter maintenant une motion dont je vais vous donner lecture, concernant Serre-Ponçon.

Contribution à l'élaboration de l'Arrêté-cadre interdépartemental relatif à la gestion et à la préservation de la ressource en eau stockée dans les systèmes de Serre-Ponçon, Sainte-Croix/Castillon et Saint-Cassien en période de pénurie

Vu l'article L. 210-1 du code de l'environnement, qui dispose que "l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général" ;

Vu le rapport de la Cour des Comptes de juillet 2023 sur la gestion quantitative de l'eau en période de changement climatique, qui spécifie que "la disponibilité de l'eau pour le fonctionnement d'installations industrielles ou touristiques devient une condition du développement économique que les régions doivent prendre en compte dans leurs schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire" ;

Vu le même rapport de la Cour des comptes, qui - sur la protection de la ressource en eau – souligne qu’une “stratégie déterminée de réduction des prélèvements d’eau et d’utilisation raisonnée de la ressource est seule susceptible d’apporter une solution de long terme. La réduction des prélèvements est la condition du retour à l’équilibre dans les zones en tension et de la restauration du bon état des masses d’eau” ;

Vu le projet d’Arrêté-cadre interdépartemental relatif à la préservation de la ressource en eau stockée dans les systèmes Serre-Ponçon, Sainte-Croix/Castillon et Saint-Cassien en période de pénurie ;

Considérant que le nouvel Arrêté-cadre est toujours en cours d’élaboration et de concertation ;

Considérant l’absolue nécessité d’un effort collectif dans la gestion de la ressource en eau stockée, notamment du fait du caractère interdépartemental des infrastructures et de leur importance stratégique à l’échelle de toute la Région ;

Considérant l’importance du tourisme dans l’économie globale haut-alpine (23 millions de nuitées touristiques par an ; 15 000 emplois générés par le tourisme)

Considérant l’épisode de sécheresse assez inédit de 2022 et son impact sur l’environnement et les activités humaines, dont le tourisme dans les Hautes-Alpes ;

Considérant la nécessité d’anticiper l’éventualité de nouveaux épisodes de même nature ; la nécessité d’accompagner l’action collective de préservation de la ressource ; et donc la nécessité de faciliter la parfaite compréhension et acceptation du document par les différents usagers ;

Le Conseil Départemental des Hautes-Alpes, représenté par son Président, Jean-Marie BERNARD, demande au Préfet de Région, dans le cadre de l’élaboration de ce nouvel Arrêté- cadre,

- d’associer de manière systématique au volume de remplissage de la retenue sa traduction en termes de “cote du lac de Serre Ponçon” utilisée par EDF et les professionnels du tourisme - et dont dépend le bon

fonctionnement des infrastructures. La notion de taux de remplissage du lac peut, sans être associée à une cote, avoir une incidence majeure pour les professionnels du tourisme autour de Serre- Ponçon.

La cote d'exploitation maximale du lac se situe à 780m NGF (Nivellement Général de la France) ; la cote de compatibilité touristique à 775m NGF (soit -5m de marnage), constituant l'objectif partagé entre les 1^{er} juillet et 31 août.

- de prendre en considération l'importance de l'économie touristique du lac de Serre- Ponçon dans l'économie globale haut-alpine.*
- de traduire en conséquence, par des mesures concrètes et efficaces, la volonté portée par l'Arrêté-cadre interdépartemental d'assurer la solidarité entre l'aval et l'amont, nécessaire à la conciliation et à la préservation de tous les usages, y compris agricoles haut-alpins.*

Monsieur VIOSSAT. - Je voudrais faire une petite intervention concernant cette motion. Cette motion que vous proposez, Monsieur le Président - je vous en remercie - est parfaitement nécessaire, au regard de l'expérience difficile connue en 2022 et, à travers elle, les aléas croissants que nous pourrions connaître, plus encore demain, avec le réchauffement climatique.

Je voudrais faire quelques observations.

La première est plutôt positive : l'Arrêté-cadre interdépartemental reconnaîtra, pour la première fois, dans le droit, l'activité touristique du Lac de Serre-Ponçon, indispensable à l'équilibre économique de notre département. Faisons en sorte que cette reconnaissance soit dans le texte à la hauteur des autres usages de l'eau permis par notre retenue.

La deuxième observation porte sur le fait de parler de volume. Cela n'a pas spécialement de sens, alors que tous les usagers du Lac de Serre-Ponçon, y compris les socioprofessionnels, ont eu l'habitude de parler de la cote. Pour eux, c'est parlant. On sait très bien qu'à tel niveau de la cote, on sait

où se trouve l'eau. Alors que parler de 83 %, 89 %, cela n'a pas tellement de sens ; c'est pour un peu noyer le poisson.

Et dernière chose : le fait est que l'on puisse parler aujourd'hui de la cote de compatibilité touristique au 31 août est important, alors qu'aujourd'hui, cette cote de compatibilité touristique est reconnue par EDF uniquement pour le 15 août. On sait que l'activité touristique sur le Lac de Serre-Ponçon est la plus importante au mois d'août. Après le 15 août, il existe quand même quelque chose, il existe encore des estivants chez nous, il est donc important de pouvoir aller jusqu'au 31 août.

Monsieur HUBAUD.- Pour compléter ce qui vient d'être dit, la prochaine réunion aura lieu fin avril à la Préfecture de Région. C'est bien que l'on prenne cette motion. Tout ce que l'on demande n'est pas gagné parce que nous sommes, sur le département, - sur les cinq, - à demander cette cote touristique. Mais, il faut la demander à tout prix parce que, comme l'a dit Marc, une cote parle à tout le monde, un volume à personne. Dans le nouvel Arrêté- cadre qui nous a été envoyé en projet, la cote touristique n'apparaît pas. Il va falloir se battre, et il faut que tout le monde nous soutienne, le monde économique en premier, et que tous les acteurs autour du lac s'imprègnent de cette motion et qu'ils viennent nous appuyer parce que nous sommes confrontés à une demande du monde agricole, de nos cousins d'en bas, comme dirait Victor BERENGUEL, et moi qui participe à toutes les réunions, ce n'est pas toujours facile et ce ne sera pas gagné.

M. le PRESIDENT.- Il faut être vigilant. Le premier objectif est cette motion. On fera aussi un courrier auquel nous associerions toutes les forces vives du Département, en direction du Préfet de Région, pour enfoncer le clou, si besoin était.

Monsieur AILLAUD.- Cet accord-cadre a le mérite d'exister ; c'est une certitude. Avec Séverine, on s'interrogeait sur le fait que, dans ce projet de

motion, ne soit finalement évoqué, à l'exception de la dernière partie de la dernière phrase, que les aspects touristiques liés au Lac de Serre-Ponçon. Il nous paraîtrait important peut-être d'insister un peu plus sur la nécessaire communication et information auprès des agriculteurs et arboriculteurs, en aval. Nous sommes très souvent sollicités, Séverine et moi - et j'imagine que c'est aussi le cas de nos collègues du bas canton de Chorges -, sur la mauvaise communication qui existe entre EDF et les arboriculteurs qui se retrouvent, d'une heure à l'autre, complètement désespérés, avec des vergers inondés, parce que la communication ne se fait pas.

Dans cette motion, ne sont abordés, dans les considérants et dans la proposition du Département, que les aspects purement liés au tourisme. On pourrait peut-être enfoncer le clou avec les aspects liés à l'agriculture et à l'arboriculture. C'est une petite proposition que nous vous faisons.

M. le PRESIDENT.- Cette question de communication de la part d'EDF n'est aujourd'hui faite qu'au travers de la Préfecture. C'est ce qui ressort de ce que j'ai entendu, vendredi dernier, aux Assises de l'Eau par le représentant d'EDF. Il y a un travail de communication, mais je pense qu'EDF en a pleinement conscience et nous pourrons y travailler.

L'objectif de la motion était, par rapport à nos voisins d'en bas, d'enfoncer le clou au sujet du Lac de Serre-Ponçon lui-même : qu'est-ce qu'on tolère en termes de remplissage ? La question de la communication, à mon avis, est un peu différente, mais elle est facile à régler, surtout avec EDF.

Monsieur HUBAUD.- J'ai eu une discussion avec Pascale SAUTEL, la Directrice régionale, pour évoquer cet aspect-là. On va avoir une réunion bientôt, avec la Chambre d'Agriculture et nous-mêmes, pour mettre en place un dispositif d'alerte parce qu'EDF n'a que la Préfecture à appeler. Et quand elle l'appelle à 4 h du matin ou à midi, un dimanche, il n'y a pas beaucoup d'interlocuteurs, en face. Alors que si l'on montait un protocole entre nous, avec la Chambre, cela irait beaucoup plus vite, et on pourrait très facilement, avec

WhatsApp ou un autre moyen de communication, prévenir nos collègues que cela va lâcher et qu'ils ne retrouvent pas les pompes à La Saulce, à Sisteron ou ailleurs.

Monsieur AILLAUD.- Je voudrais remercier Jean-Marie et Christian de ces précisions qui sont importantes pour notre population d'arboriculteurs, qui représente économiquement un poids considérable sur notre secteur. Les produits exposés derrière nous ne font que le montrer et le prouver.

Monsieur ROUX.- Sans rentrer dans les questions techniques, il ne faut plus revivre ce qui s'est passé en 2022, qui a été une catastrophe pour nos socioprofessionnels. Je voterai cette délibération, y compris ceux de mon groupe.

Une petite chose : j'aurais aimé que l'on en parle en réunion des coprésidents, notamment sur des éléments comme vient de parler notre collègue Jean-Baptiste AILLAUD. On aurait pu les éclaircir, on aurait eu tout loisir d'en discuter et d'être associés à cette démarche que l'on cautionne, évidemment.

M. le PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'autres observations, je mets cette motion aux voix.

(Adoptée à l'unanimité)

Merci pour ce vote unanime pour soutenir cette motion.

La séance est levée, et je vous donne rendez-vous, dans 10 minutes, pour examiner les rapports prévus à la Commission Permanente.

(La séance est levée à 11 h 31)

WhatsApp ou un autre moyen de communication, prévenir nos collègues que cela va lâcher et qu'ils ne retrouvent pas les pompes à La Saulce, à Sisteron ou ailleurs.

Monsieur AILLAUD.- Je voudrais remercier Jean-Marie et Christian de ces précisions qui sont importantes pour notre population d'arboriculteurs, qui représente économiquement un poids considérable sur notre secteur. Les produits exposés derrière nous ne font que le montrer et le prouver.

Monsieur ROUX.- Sans rentrer dans les questions techniques, il ne faut plus revivre ce qui s'est passé en 2022, qui a été une catastrophe pour nos socioprofessionnels. Je voterai cette délibération, y compris ceux de mon groupe.

Une petite chose : j'aurais aimé que l'on en parle en réunion des coprésidents, notamment sur des éléments comme vient de parler notre collègue Jean-Baptiste AILLAUD. On aurait pu les éclaircir, on aurait eu tout loisir d'en discuter et d'être associés à cette démarche que l'on cautionne, évidemment.

M. le PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'autres observations, je mets cette motion aux voix.

(Adoptée à l'unanimité)

Merci pour ce vote unanime pour soutenir cette motion.

La séance est levée, et je vous donne rendez-vous, dans 10 minutes, pour examiner les rapports prévus à la Commission Permanente.

(La séance est levée à 11 h 31)

La Secrétaire de séance



Valérie GARCIN-EYMEOUD

Le Président du
Département des Hautes-Alpes



Jean-Marie BERNARD

Secrétariat Général

Décision Modificative n°1 2024



Hautes-Alpes
le département

SOMMAIRE

- 1 Les objectifs de la Décision Modificative**
- 2 Les mouvements financiers en investissement**
- 3 Les mouvements financiers en fonctionnement**

1 - Les objectifs de la Décision Modificative

La décision modificative n°1 de 2024 est une DM qui a pour principal objectif de prendre en compte les mouvements financiers entre politique, programme et opération **nécessaires aux paiements des dépenses induites par les intempéries de la fin d'année 2023** ainsi que des corrections comptables à la suite de l'exécution des deux premiers mois du budget primitif.

En synthèse, la décision modificative est totalement neutre en contenant uniquement des virements de crédits de paiement et se présente en synthèse comme suit :

Synthèse décision modificative n°1 – Budget principal

	Investissement			Fonctionnement	
	AP	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Mouvements d'ordre	-	-	-	-	-
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €



Détail des mouvements financiers par section & par politique/programme et opération

2 - Les mouvements financiers en investissement par Politique/Programme & Opération

Niveau	Libellé	Avant DM1/24	Mouvements financiers DM1/24	
		CP	AP/AE	Variation de CP
Pol. Sect.	Mobilité	8 254 288,54 €	0,00 €	0,00 €
Programme	P041 - Aménagements RD 1091	6 746 135,62 €	0,00 €	-3 500 000,00 €
Opération	Galerie de la Marionnaise	6 746 135,62 €	0,00 €	-3 500 000,00 €
Programme	P052 - Risques naturels	1 508 152,92 €	0,00 €	3 500 000,00 €
Opération	Modernisation des OPF	47 979,80 €	0,00 €	403 677,53 €
Opération	Traitement de glissements de terrain	1 460 173,12 €	0,00 €	3 096 322,47 €

3 - Les mouvements financiers en fonctionnement par Politique/Programme & Opération

Niveau	Libellé	CP avant DM	Variation CP DM 04/2024
Pol. Sect.	Autonomie des personnes	6 600 000 €	205 680 €
Programme	Prestations individuelles - Autonomie des personnes	6 200 000 €	0 €
Programme	Subventions et actions collectives - Autonomie des personnes	400 000 €	205 680 €
Pol. Sect.	Prévention, protection de l'enfance et soutien des familles	1 545 140 €	40 320 €
Programme	Aides individuelles familles et enfants	1 534 740 €	-3 100 €
Programme	Subventions aux associations et actions collectives	10 400 €	43 420 €
Pol. Sect.	Actions sociales et insertion	20 000 000 €	-246 000 €
Programme	Prestations individuelles - Actions sociales et insertion	20 000 000 €	-246 000 €



Hautes-Alpes
le département

Département des Hautes-Alpes

Hôtel du Département

Place Saint Arnoux - CS 66005

05008 GAP Cedex

hautes-alpes.fr

